



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2477
22 janvier 2016
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

9 mois de prison ferme pour avoir défendu leur emploi

Relaxe pour les travailleurs de Goodyear!



Burkina Faso

**La présence
française nourrit
le terrorisme**

page 8

Pétrole

**Absurdité
capitaliste**

page 10

General Electric

**Licencier
pour
empocher**

page 16

Travailleurs de Goodyear: une condamnation scandaleuse!

Vingt-quatre mois de prison dont neuf mois de prison ferme et cinq ans de mise à l'épreuve! C'est la condamnation qui a été prononcée, en première instance, par le tribunal correctionnel d'Amiens à l'encontre de huit anciens salariés et militants de Goodyear.

Que leur est-il reproché? D'avoir retenu deux cadres de l'entreprise pendant trente heures dans une salle de réunion dans le cadre d'une lutte contre la fermeture de leur usine.

Mais s'il y avait une justice, ce sont les tribunaux qui auraient dû «retenir» les dirigeants de cette multinationale et empêcher que la rapacité du groupe fasse 1 143 chômeurs de plus. Et trente heures n'auraient peut-être pas suffi!

Au lieu de cela, les ouvriers de Goodyear se sont battus avec les seuls moyens à leur disposition, leur force collective et leur capacité de révolte. Et aujourd'hui, ce sont huit d'entre eux que la justice voudrait envoyer derrière les barreaux. C'est bien la preuve que les lois et la justice ne sont pas faites pour les ouvriers!

Les grands groupes capitalistes ont tous les droits. Leurs dirigeants mentent comme des arracheurs de dents. Ils mentent sur leurs produits, comme les affaires Volkswagen et Renault le montrent. Ils mentent sur leur situation financière alors qu'ils offrent des parachutes dorés à leurs dirigeants et des dividendes royaux à leurs actionnaires.

Ils se plaignent de payer trop d'impôts mais s'arrangent avec les paradis fiscaux. Ils dénoncent les «contraintes» qui pèsent sur eux, mais s'assoient sur bien des lois, à commencer par les règles de sécurité au travail.

Alors que toute la caste politique reconnaît que le chômage est le fléau à combattre, ces grands groupes restent libres de licencier en toute impunité.

Les licenciements, les fermetures de sites, l'aggravation de l'exploitation pour ceux qui conservent leur emploi sont devenus la source de profits la plus sûre. Et si PSA, Renault ou Goodyear comptent parmi les grands fabricants de cash pour leurs actionnaires, c'est justement parce qu'ils sont, aussi, de grands fabricants de chômeurs.

Ces mastodontes du profit ont le droit de nuire à toute la société sans être inquiétés par la justice parce que les lois sont des lois de classe. Parce que la politique menée est une politique de classe.

Après la chemise déchirée des cadres d'Air France et les

déclarations infamantes de Valls à l'encontre des salariés, le gouvernement montre, une fois de plus, qu'il considère les ouvriers qui défendent leur emploi comme de vulgaires criminels. Car il n'y aurait pas eu de poursuite si le parquet avait retiré sa plainte, comme la direction de Goodyear et les deux cadres concernés l'ont fait.

Cette condamnation est donc le fait de l'acharnement du ministère de la Justice et, derrière lui, de Taubira et de Hollande.

Le même Hollande s'était rendu à l'usine Goodyear d'Amiens à l'occasion de la campagne pour la primaire socialiste. À la suite de Montebourg qui avait promis «l'interdiction des licenciements boursiers», Hollande s'était engagé à faire passer une loi permettant de sauver le site. Il avait alors insisté: «Je vous dis qu'au mois de mai, si je gagne, vous serez dans une meilleure situation pour vos luttes et votre emploi.»

Aujourd'hui, huit de ces salariés sont menacés de prison ferme. Et Hollande prétend toujours faire de la lutte contre le chômage sa priorité! Avec cynisme, il nous fait même le coup de «l'urgence», après trois ans et demi de pouvoir, et après 41 milliards de CICE versés aux entreprises sans qu'un seul emploi ne soit créé!

Comme sous la droite, la lutte contre le chômage aura été le prétexte à de nouveaux cadeaux au patronat et à la démolition des droits sociaux.

Aujourd'hui, outre la manipulation statistique qui permettra de sortir 500 000 personnes des chiffres du chômage en les mettant en formation, le gouvernement prévoit encore d'attaquer les droits des salariés aux Prud'hommes en plafonnant les indemnités de licenciement.

Preuve supplémentaire que le gouvernement ne combat pas les licenciements, mais les salariés menacés de licenciements. Ce n'est sûrement pas cela qui créera le moindre emploi!

Alors oui, il faut se mobiliser pour obtenir la relaxe des ex-salariés de Goodyear. Pour dénoncer cette attaque visant tous les travailleurs qui veulent défendre leur emploi. Pour réaffirmer la nécessité d'interdire les licenciements et forcer ces grands groupes riches à embaucher et répartir le travail entre tous, sans diminution de salaire.

C'est, pour nous tous, travailleurs, une question de survie.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ		Vesoul, la police contre les gens du voyage	7	PSA Sochaux	14
Hollande aux patrons, engraissez-vous!	3	Les bons serveurs de Michelin	7	Renault	15
Les faux-semblants de la formation	3	Les éleveurs de porcs écrasés par les trusts	11	Ex-Carrier-Carosserie	15
Code du travail, encore un pas en arrière	3	La face cachée de la fibre optique	11	Goodyear	16
Mobilisation de la fonction publique pour les salaires	4	DANS LE MONDE			
Contre la solidarité patronale, il faut la solidarité ouvrière	4	ENTREPRISES			
Surendettement	4	SM-France - Rochefort	12	Burkina Faso, un terrorisme alimenté par la présence française	8
Licenciements: encore moins cher pour les patrons	5	SEPR	12	Burundi, vers un nouveau génocide?	8
Haro sur les chômeurs	5	Boutiques Internity	12	Flint (États-Unis), eau contaminée	8
Affaire Kerviel	5	EDF	12	Grève des médecins en Grande-Bretagne	9
Frais bancaires, le racket	5	Groupement hospitalier est - Lyon	13	Bahamas, un député appelle à torturer et tuer les migrants haïtiens	9
Notre-Dame-des-Landes	6	Hôpital de Tours	13	Crise pétrolière	10
Policier acquitté à Bobigny, permis de tuer	6	Pitié-Salpêtrière	13	Chine, des marchés qui ne se laissent pas réguler	10
Fil rouge	6	Centre hospitalier de Mayotte	13	Marchés financiers	10
Calais, délit de solidarité	7	JTEKT - Irigny	14		
Départements, aide sociale menacée	7	Le bâtiment à Marseille	14		
		Paris Habitat - OMS	14		

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Code du travail : encore des pas en arrière

Hollande a laissé entrevoir, lors de son discours du lundi 18 janvier, ce que pourrait contenir la réforme du Code du travail qui doit être révélée à la fin du mois. Il n'y a aucun doute à avoir : le patronat aura encore plus les coudées franches.

La loi prévoira «un socle garanti des droits pour chaque salarié auquel il n'est pas possible de déroger» et «le reste sera renvoyé à la négociation collective», a dit Hollande. Cela signifie que les contraintes inscrites dans le Code du travail, que le patronat devra encore légalement respecter, seront réduites au minimum. Le reste sera objet de négociations, entreprise par entreprise, c'est-à-dire à une échelle où les travailleurs sont plus en position de faiblesse. Car la pression du chômage est un atout dans la manche du patronat pour imposer ce qu'il souhaite.

Par exemple, Hollande a évoqué la possibilité pour un patron de «fixer le taux de majoration et le nombre des heures supplémentaires» par simple accord local. La majoration des heures supplémentaires pourrait descendre en dessous du minimum actuel légal de 10%. La flexibilité serait renforcée car le temps de travail pourrait

être modulé «au-delà même de l'année»!

Le gouvernement a beau jeu ensuite de prétendre qu'il ne touche pas aux 35 heures : il se prépare à vider le peu de sens qu'il reste à la définition même de la durée légale du travail. Grâce à cette flexibilité accrue, les patrons pourront quasiment imposer la durée du travail qu'ils veulent, sans avoir à payer vraiment plus cher les heures de travail qui seront encore considérées comme supplémentaires.

Et toute la législation du travail subira le même sort. Au lieu de représenter un minimum légal, le Code du travail deviendra une sorte de maximum rarement atteint, légalement violé par les accords d'entreprises.

Mais quelle que soit la législation que le patronat réussira à imposer avec l'aide du gouvernement, il ne pourra pas faire taire les travailleurs si ceux-ci retrouvent le chemin de la lutte collective.

Pierre Royan

Hollande aux patrons : engraissez-vous !

Lundi 18 janvier, devant un parterre de patrons, de chefs syndicaux et de membres du Conseil économique et social, Hollande a rejoué pour la énième fois la fable du président qui lutte contre le chômage.

Quelques journaux ont repris à cette occasion les déclarations et les propositions des présidents et Premiers ministres successifs, promettant depuis plus de quarante ans de tout mettre en œuvre pour vaincre le chômage. La démonstration est probante. Pour eux tous, la prétendue lutte contre le chômage n'a jamais été qu'un prétexte pour soutenir les profits patronaux.

Dans la continuité, cette année, Hollande annonce

donc une prime de 2000 euros pour chaque embauche en CDI ou en CDD, à un salaire proche du smic, dans une entreprise de moins de 250 salariés, 2000 euros qui représentent deux ans de cotisations patronales sur les salaires inférieurs à 1,3 smic, après les multiples cadeaux fiscaux déjà obtenus. Hollande y ajoute la promesse de pérenniser en 2017 les baisses temporaires de cotisations annoncées en 2012, pour un total de 20 milliards d'euros par

an. Et, après avoir assuré de son amour du travail le public qui n'en demandait pas tant, Hollande a récité la litanie des demandes patronales : facilitation des licenciements, destruction du Code du travail, flexibilité des horaires, travail gratuit sous forme d'apprentissage, d'alternance ou de formation.

Au-delà de mesures concrètes qui sont autant de présents sonnants et trébuchants au patronat, Hollande poursuit la campagne contre le monde du travail avec, entre autres, la guerre des mots. Il dit «coût du travail» pour salaire, «charges patronales» pour cotisations sociales, «compétitivité» pour exploitation des travailleurs, «droits individuels» pour destruction des garanties collectives. Quant à l'abolition du Code du travail, elle devient le «socle minimum». Car les milliards de cadeaux au patronat veulent s'accompagner de ce cadeau plus précieux encore, la transformation de la classe ouvrière en une collection d'individus isolés les uns des autres et seuls face au patronat.

Paul Galois



Le faux semblant de la formation

Dans ses vœux au Conseil économique et social Hollande a repris et développé sa promesse de mettre en formation 500 000 chômeurs de plus, soit un million au total.

Commentateurs et adversaires politiques ont eu beau jeu de montrer que ces quelques centaines de milliers de chômeurs seraient ainsi opportunément sortis des listes aux alentours de l'élection présidentielle, permettant à Hollande de prétendre avoir fait reculer le chômage. Pourtant la manœuvre ne se borne pas à ce grossier coup politicien.

Lorsque patrons et politiciens insistent sur le prétendu manque de formation des chômeurs, ce n'est pas pour y remédier. C'est pour dire que si des travailleurs ne trouvent pas de travail, c'est de leur propre faute, de celle de l'Éducation nationale, voire de celle des organismes de formation, mais jamais de celle du patronat. C'est pourtant bien

le patronat, particulièrement le grand patronat, qui a supprimé des centaines de milliers d'emplois, fermé des centaines d'usines, fait pression sur toute la chaîne des sous-traitants pour, au total et en trois décennies, faire qu'il y ait six millions de chômeurs dans ce pays. Et c'est bien le grand patronat qui, au premier chef, profite de cet état des choses, obtenant sa production avec un nombre réduit de travailleurs, surexploités et bâillonnés par la peur du chômage.

De quelle formation parlent les Hollande, Gattaz et consorts? Celle des licenciés de Goodyear, de Vallourec, de PSA et d'ailleurs, pourtant bien suffisante aux yeux des patrons qui les ont exploités pendant des dizaines d'années? Celle de ces jeunes diplômés qui ne connaissent que Pôle emploi et le travail gratuit? Celle de ces travailleurs licenciés au bout de trente ans qui ne trouvent que des stages de remise dans l'emploi, sans salaire?

Le nombre d'emplois ne diminue pas parce que les travailleurs seraient mal formés. Il diminue parce que le patronat se bat pour augmenter ses profits et que, crise oblige, il les augmente en surexploitant les travailleurs, en diminuant leur nombre, leurs droits, leurs salaires. Le taux de chômage mesure l'état du rapport de force entre exploités et exploités.

Tous les discours sur la formation visent à masquer cette vérité élémentaire.

P. G.

Les vases communicants

Hollande estime que son plan, nouvelles aides aux entreprises plus formation généralisée des chômeurs, coûtera deux milliards d'euros et qu'il sera entièrement financé par des économies sur le budget de l'État. Donc, promet-il, sans dépenser un centime de plus.

On sait dans quels budgets l'État fait ces économies. Elles sont réalisées par des coupes dans les

services utiles à la population, dans les budgets sociaux, dans l'aide au logement populaire, par la diminution de prestations aux handicapés, aux mutilés du travail, etc.

Cela s'appelle garantir les profits d'une minorité de parasites en appauvrissant la seule classe utile de la population, la classe travailleuse.

P. G.

Cercle Léon Trotsky

Les révolutionnaires et les élections

Vendredi 12 février à 20 h 30

à Aubervilliers

Docks de Paris-Eurosites,

avenue des Magasins-Général, bât 282

Métro Front-Populaire (ligne 12)

Participation aux frais : 3 euros

Fonction publique : journée de mobilisation pour les salaires

Le 26 janvier, les travailleurs de la fonction publique du pays sont appelés à faire grève et à manifester, essentiellement contre les salaires bloqués et le pouvoir d'achat en baisse.

Si les confédérations CGT, FO et Solidaires appellent à cette journée, c'est que, en février, une négociation salariale doit avoir lieu avec la ministre Lebranchu. Le point d'indice, qui sert à calculer le traitement des salariés de la fonction publique, est en effet bloqué depuis 2010 et, la ministre le reconnaît, leur pouvoir d'achat a forcément baissé à cause de l'inflation. Elle va jusqu'à chiffrer cette perte globale à 7 milliards d'euros en six ans, ce qui aurait, dit-elle sans humour, contribué d'autant aux économies

budgétaires.

Mais, interviewée par BFMTV, elle parle à présent d'une « augmentation symbolique », étant donné les « contraintes budgétaires »... destinées à orienter au maximum les dépenses de l'État vers les subventions au patronat. Les 5,4 millions de travailleurs des trois fonctions publiques, d'État, hospitalière et territoriale, risquent donc d'attendre longtemps le rattrapage de l'argent perdu.

C'est pourtant avec beaucoup de retenue que les confédérations avancent



Manifestation de la fonction publique en 2014.

des revendications sur les salaires, le pouvoir d'achat en baisse, l'absence d'embauche. La dégradation des conditions de travail, pourtant évidemment liée aux dizaines de milliers d'emplois supprimés, est à peine abordée, et guère plus celle

des services publics nécessaires aux usagers.

Liées qu'elles se sentent encore au PS, les directions syndicales ont sans doute oublié que ces revendications sont, sur un mode vital, celles de l'ensemble du monde du travail, salariés du privé, chômeurs et retraités compris!

Au moment où les groupes capitalistes annoncent régulièrement des suppressions d'emplois,

l'État fait de même.

La journée du 26 janvier, même si elle ne s'adresse qu'à une partie du monde du travail, et notamment à ceux de l'enseignement, peut exprimer le mécontentement de beaucoup d'autres. Si elle n'est qu'une première marche d'une nécessaire mobilisation attendue de beaucoup, elle doit être gravie.

Viviane Lafont

Éducation nationale : de quoi être en colère

L'Éducation nationale était la priorité de Hollande en campagne... Il s'engageait alors à créer 60 000 postes en cinq ans, ce qui ne compensait pas les 80 000 supprimés par Sarkozy, mais qui montrait au moins que la jeunesse était « au cœur de ses préoccupations ».

Mais loin de tenir ces engagements, la ministre Najat Vallaud-Belkacem empile les annonces, de « l'excellence pour tous » à la « lutte pour la mixité sociale » en passant par la réforme du collège à venir, censée permettre aux élèves de « mieux apprendre pour mieux réussir ». En réalité, de l'école primaire au lycée en passant par le collège, derrière les nouveaux cycles, les nouveaux programmes et autres réformes, ce sont les mêmes manques de moyens qui perdurent et s'aggravent.

En primaire, on sait déjà que les 3 835 créations de postes annoncées pour la prochaine rentrée ne suffiront pas à réduire le nombre d'élèves par classe, à reconstruire les Rased,

ces réseaux d'enseignants spécialisés prenant en charge les élèves en difficulté, ni à recréer les brigades de remplacement pourtant indispensables. Au collège, le ministère promet 4 000 postes pour « accompagner la mise en place de la réforme »... 4 000 postes pour plus de trois millions de collégiens, ce n'est pas ainsi que la réforme va transfigurer le collège! Même flou artistique quant au nombre d'élèves maximum dans les petits groupes promis... Comme toujours, les moyens ne suivent pas le discours. Il serait certes indispensable, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, de prendre en compte les difficultés spécifiques de chaque élève,

de favoriser des enseignements interdisciplinaires, d'apprendre à apprendre, etc. Mais pour tout cela, il faudrait une autre politique que ces économies. Il faudrait aussi en finir avec la multiplication des emplois précaires, moins bien payés, avec des situations où les enseignants se retrouvent à cheval sur un, deux, voire trois ou quatre établissements, et sommés tout de même de s'investir dans le travail en équipe, avec des conditions de travail dégradées et des salaires au point mort pour tous, fonctionnaires et contractuels.

Alors l'appel à la grève du 26 janvier – auquel se joignent les principaux syndicats de l'enseignement – même s'il ne met l'accent que sur la réforme du collège, est une occasion à saisir pour dénoncer la politique du gouvernement qui sacrifie l'éducation.

Nadia Cantale

Surendettement : le bout du tunnel n'est pas pour demain

Le gouvernement a décidé de lutter contre le surendettement. Comment? En mettant en place... un réseau de « Points conseils budget » (PCB)!

Ils devraient commencer à fleurir dès le mois prochain et le plan prévoit même deux niveaux de PCB. Les PCB1 recevront tous ceux qui ont besoin d'un conseil parce qu'ils ne parviennent pas

à joindre les deux bouts. Tandis que les PCB2 se pencheront sur les dossiers de surendettement et leurs créanciers. On croit voir renaître les dames patronnesses enseignant aux pauvres à gérer leur ingérable misère.

Et si rien n'est bien évidemment proposé qui assurerait des revenus décents, même l'arnaque des crédits revolving n'est pas

dénoncée. Les banques et autres établissements de crédit spécialisés, du genre Cetelem et Cofinoga, de même que les distributeurs de l'espèce Auchan, Darty ou Ikea pourront continuer à proposer leurs reconstitutions de stock de crédit dont les taux varient entre 15 et 20%. Pour ceux-là, tout va bien!

S.G.

Contre la « solidarité patronale » : il faut la solidarité ouvrière

Lundi 18 janvier sur France Inter, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a répété le slogan qu'il présente comme la réponse au chômage de masse et qu'il avait inauguré dans deux interviews précédentes. Il en appelle à la « solidarité patronale » et demande aux grandes entreprises de bien vouloir « *retro-céder une part de leurs bénéfices aux TPE et PME (très petites et moyennes entreprises) pour aider celles-ci à embaucher* ».

Le secrétaire général de la CGT, dont des milliers de militants sont confrontés à l'offensive patronale et gouvernementale, qui s'accompagne chaque mois de dizaines de milliers de nouvelles suppressions d'emplois, ne trouve comme seul axe pour combattre ce désastre que de quémander aux licenciés de bien vouloir créer des emplois.

Les prétendues PME (c'est-à-dire les moyennes entreprises qui groupent jusqu'à 250 salariés) sont bien souvent sous le contrôle des grands groupes. Elles sont soumises à leurs exigences en connaissance de cause et, de fait, ce sont ces

grands groupes qui décident les licenciements et les embauches que ces PME mettent en œuvre.

C'est délibérément que Philippe Martinez refuse de présenter à ses militants et à toute la classe ouvrière un plan de défense face à l'offensive patronale, en mettant en avant des revendications qui permettraient aux travailleurs de se regrouper sur un plan d'action contre les licenciements. Enfin, cela revient à s'aligner derrière les arguments patronaux et gouvernementaux en mettant entre les mains de la bienveillance patronale le sort des travailleurs.

La « solidarité patronale », les capitalistes savent très bien la mettre en œuvre eux-mêmes, sans l'aide de Martinez, pour écraser chaque jour un peu plus le monde du travail. Ce qui est à l'ordre du jour c'est la solidarité ouvrière, c'est expliquer sans relâche le besoin impérieux pour la classe ouvrière de se préparer à regrouper ses forces au nom de ses intérêts communs, et alors tout lui sera ouvert pour inverser le cours des choses, dans le bon sens.

Paul Sorel

Licenciements : encore moins cher pour les patrons

Le gouvernement veut réintroduire le plafonnement des indemnités à payer par un patron en cas de licenciement déclaré injustifié par un tribunal prud'homal.

Hollande l'a rappelé dans son discours au Conseil économique, social et environnemental et la ministre du Travail, El Khomri, présentera ce projet en mars 2016.

Le Conseil constitutionnel, au nom de l'égalité entre salariés, avait en effet annulé la partie de la loi Macron qui devait déjà introduire ce plafonnement. Car, ce plafonnement dépendait initialement de la taille de l'entreprise, un salarié d'une petite entreprise aurait pu voir son indemnité plafonnée à un niveau plus faible qu'un travailleur d'une grande entreprise.

Le contenu exact de la nouvelle loi n'est pas encore connu mais, au nom de l'égalité, le patronat réclame que le plafond soit le même pour toutes les

entreprises et le plus bas possible. Et les allusions de Hollande lors de son discours annoncent que le gouvernement s'exécutera. Il s'agit d'un cadeau non négligeable pour le patronat. Car chaque année environ 200 000 travailleurs saisissent la justice des Prud'hommes et la majorité le fait pour dénoncer un licenciement abusif.

La rupture conventionnelle de contrat, mise en place par le gouvernement de Sarkozy en 2008, avait déjà simplifié les choses pour le patronat. Car un salarié se soumettant à cette procédure n'a désormais plus le droit de contester son licenciement. Aujourd'hui, dans le cas où la pression patronale ne suffit pas à dissuader un travailleur d'emmenant son employeur devant les Prud'hommes, le gouvernement de Hollande donne des garanties aux patrons. Quelles que soient les causes et les conditions du licenciement, ils paieront peu.

P.R.

Cour des comptes : haro sur les chômeurs !

La publication du rapport de la Cour des comptes sur l'Unedic vient à point nommé appuyer Hollande et son plan d'urgence pour l'emploi.

Le rapport commence par un état des lieux entre 2008 et 2014 : on y trouve l'augmentation de 750 000 chômeurs indemnisés et, en parallèle, l'endettement des comptes de l'Unedic, passés de 5,3 à 21,5 milliards d'euros dans la même période. Sa conclusion pose le problème de la « soutenabilité du régime d'indemnisation du chômage » c'est-à-dire du renflouement des caisses.

Sans surprise, la Cour des comptes préconise une réforme de l'indemnisation. Elle suggère de passer la durée d'affiliation aux caisses de chômage de 4 à 6 mois pour avoir le droit d'être indemnisé et de réserver la durée maximale d'indemnisation de trois ans aux chômeurs de plus de 55 ans, et non de 50 ans. Elle évoque la baisse d'un point du taux général de remplacement par rapport au salaire antérieur. Enfin, elle propose de passer à une équivalence de

0,9 jour indemnisé pour un jour cotisé au lieu de rester à un jour cotisé égale un jour indemnisé. Tout cela permettrait d'économiser plusieurs milliards d'euros par an aux dépens des chômeurs alors que, déjà entre 2008 et 2014, les trois quarts d'entre eux percevaient moins de 1 200 euros par mois et que 42 % seulement étaient indemnisés.

Il y a maintenant plus de 5,5 millions de chômeurs. Le nombre de chômeurs de longue durée explose et beaucoup parmi eux risquent de se retrouver très vite précipités dans la misère, avec quelques centaines d'euros permettant à peine de survivre.

Hollande, lui, ne jure que par la formation des chômeurs et affirme qu'il laisse le problème de l'indemnisation aux prochaines discussions entre les partenaires sociaux. Dans son discours, après avoir prétendu qu'en France « nous avons la durée d'indemnisation la plus longue d'Europe et la durée de formation la plus courte » il a conclu : « C'est ce qu'il faut changer ». Le patronat appréciera.

Sylvie Maréchal

Affaire Kerviel : la banque savait

Jérôme Kerviel, le trader de la Société générale qui a fait perdre en 2008 près de cinq milliards d'euros à sa banque, va peut-être obtenir la révision de son procès. Un nouveau témoignage viendrait confirmer ce dont tout le monde se doutait : la Société générale était au courant.

En janvier 2008, le président de la Société générale dévoilait cette perte en accusant Jérôme Kerviel d'avoir créé une « banque dans la banque » grâce à laquelle il spéculait pour son propre compte. Le trader répliquait que sa société était parfaitement au courant, et n'avait émis aucune objection à ces pratiques tant que celles-ci lui avaient fait gagner des centaines de millions. Cela ne lui évita pas une condamnation à cinq ans de prison dont trois ferme et à des dommages et intérêts de 4,9 milliards.

Après ce verdict, la commandante de police chargée de l'enquête qui venait de faire condamner Jérôme Kerviel, persuadée de s'être fait manipuler par la Société générale, a décidé de continuer seule ses investigations. Elle vient de rendre public un enregistrement dans lequel une ancienne magistrate du pôle financier lui déclare : « Quand vous en parlez, tous les gens qui sont un

peu dans la finance rigolent, sachant très bien que la Société générale savait. La Société générale savait, c'est évident. » Cette commandante de police avait déjà révélé les propos que lui tenait régulièrement son supérieur hiérarchique : « Tu ne vas pas mettre en défaut, en porte-à-faux, la Société générale. »

Une banque ne peut totalement ignorer qu'un

de ses traders joue avec 50 milliards. Cela n'a pas empêché l'État de voler au secours des banquiers. Entre 2009 et 2010, deux milliards d'euros de crédits d'impôts ont été accordés à la Société générale pour boucher le trou creusé par ces spéculations. Les actionnaires, eux, ont touché 400 millions d'euros de dividendes cette même année. En réalité la banque n'est victime que de sa propre frénésie de spéculation. Ce serait bien la moindre des choses qu'elle soit obligée de rendre les deux milliards d'argent public si mal acquis.

Daniel Mescla

La Société générale Pouvait-elle être au courant??



Frais bancaires : le racket

Lors d'une réunion avec les dirigeants des établissements bancaires, Michel Sapin, le ministre des Finances, a évoqué les « frais de tenue de compte » que bon nombre d'entre eux facturent désormais à leurs clients. Oh, il ne s'agissait pas de dénoncer ce véritable racket qui consiste à faire payer les clients pour le simple fait de détenir un compte bancaire. Ces nouveaux frais bancaires coûtent pourtant 16 euros par an en moyenne, qui s'ajoutent à la facturation de diverses opérations liées à la tenue du compte. Mais Michel Sapin a pris soin de préciser qu'il n'était pas là pour

« donner des ordres sur cette question ».

Pour se prémunir contre le racket des banques, le ministre a préféré renvoyer à un nouveau site Internet de comparaison des tarifs bancaires, dont l'ouverture est prévue le 1^{er} février prochain, et qui devrait « faire en sorte que la concurrence s'exerce dans de bonnes conditions ». Mais de quelle concurrence parle-t-il ? Pour ce qui concerne les « frais de tenue de compte », il n'y a pas de concurrence, bien au contraire, c'est à une généralisation que l'on assiste ! Selon l'association de consommateurs CLCV (Consommation,

logement et cadre de vie), sur 139 banques étudiées, 117 facturent désormais ces frais de tenue de compte, contre 104 l'an dernier. Parmi les banques qui faisaient déjà payer ces frais l'an dernier, 37 ont augmenté leurs tarifs. Et parmi celles qui ne les facturent pas encore, certaines ont annoncé leur intention de le faire à l'avenir.

Les banquiers, comme tous les capitalistes, se font sans aucun doute une concurrence féroce... Mais pour racketter leurs clients, c'est l'entente cordiale.

Valérie Fontaine

Notre-Dame-des-Landes : la mobilisation continue

La mobilisation contre le projet d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, à 20 km au nord de Nantes, reprend de l'ampleur. Elle a débuté en 2012, lorsque François Hollande, à la veille de la présidentielle, a annoncé que les travaux ne pourraient commencer qu'après l'épuisement des recours en justice déposés par les opposants.

À l'époque, un certain nombre de paysans et de militants écologistes contestaient ce projet au nom de la défense de la nature, mais mettaient aussi en avant, et à juste titre, l'argument qu'il était inutile (l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique au sud de Nantes pouvant être agrandi) et surtout très coûteux.

Ces trois ans de sursis ont été mis à profit par les opposants au nouvel aéroport. En plus des onze familles qui ne veulent pas quitter leur maison et des quatre exploitants agricoles qui continuent leurs activités sur le terrain, plusieurs centaines de personnes se sont installées sur l'espace du futur aéroport, vivant là en communauté alternative sur ce qu'elles appellent la ZAD (zone à défendre).

Mais, depuis janvier, la fin du délai des recours en justice et surtout le fait

que Vinci, constructeur du futur aéroport, demande l'expulsion immédiate des onze familles dites « historiques » et des quatre fermes encore en exploitation, sous peine d'astreinte de 200 à 1 000 euros par jour, ont fait monter la température. Cette demande d'expulsion est appuyée par Manuel Valls qui dit que « l'autorité de l'État doit pouvoir s'exercer là comme ailleurs ».

Le Premier ministre défend le projet du nouvel aéroport, de concert avec de nombreux élus PS, l'ex-président de région des Pays-de-la-Loire, le président du département, la maire de Nantes et maintenant Retailleau, le nouveau président Les Républicains de la région. À peine élu, ce dernier a aussitôt demandé à Valls l'évacuation de la ZAD, qui serait pour lui une priorité.

De leur côté, et devant la menace, les antiaéroports



Rassemblement devant le palais de justice de Nantes, le 13 janvier.

regroupés en deux collectifs, mettent la pression par des mobilisations quasiment quotidiennes depuis le dimanche 10 janvier. Ce jour-là, 15 000 manifestants ont occupé une partie du périphérique nantais, au pied du pont de Cheviré, pour réclamer l'abandon des expulsions et le retrait du projet. Forts de ce succès, ils ont poursuivi la mobilisation le jour suivant avec l'organisation de plusieurs opérations escargot sur le périphérique et les quatre-voies Nantes-Saint-Nazaire

et Nantes-Rennes.

Le mercredi, il y eut un nouvel appel à la mobilisation, cette fois devant le tribunal de Nantes, où un juge devait se prononcer sur l'expulsion des derniers occupants « historiques » de Notre-Dame-des-Landes. Un bon millier de personnes étaient présentes pour attendre le jugement, qui sera rendu le 25 janvier. Le dimanche 17 janvier, c'est à Rennes que les antiaéroports se sont déplacés à quelques milliers.

La mobilisation

continue donc, et ce que veulent maintenant les opposants au projet, c'est une prise de décision claire du gouvernement et de Hollande. Ce dernier a pourtant déjà affirmé, lors de sa venue à Saint-Nazaire en octobre, son choix en faveur de l'aéroport, mais c'était avant le grand cinéma de la COP 21 ! En croyant que Hollande sera un arbitre impartial entre pro et antiaéroports, les opposants vont au-devant de bien des désillusions.

Correspondant LO

Policier acquitté à Bobigny : permis de tuer

Vendredi 15 janvier, la cour d'assises de Bobigny a acquitté un policier qui avait abattu d'une balle dans le dos un jeune truand, en avril 2012.

La victime était un délinquant multirécidiviste, armé au moment du tir fatal. Mais la thèse de la légitime défense mise en avant

depuis trois ans et demi par le policier n'a pas tenu la route. Un de ses collègues de patrouille a reconnu avoir menti pour couvrir l'inculpé devant la police des polices, puis devant la barre de la cour d'assises.

Quatre témoins de la course-poursuite n'avaient quant à eux à

aucun moment vu le fuyard se retourner avant d'être abattu.

Ainsi, les charges contre le policier étaient accablantes. Même l'avocat général, représentant des pouvoirs publics, avait demandé dans son réquisitoire cinq ans de prison avec sursis, assortis d'une

interdiction d'exercer le métier de policier.

Bien que des policiers aient menti, que des pressions aient été faites sur des témoins, aucune peine n'a été prononcée, aucune poursuite engagée.

Ce verdict ne peut qu'encourager ceux qui, dans la police ou la gendarmerie,

ont la gâchette facile, d'autant plus que le gouvernement s'appête à présenter en Conseil des ministres un projet de loi – sous prétexte de lutte contre le terrorisme – qui prévoit plus de clémence pour les forces de police en cas de tir mortel.

Boris Savin

Fil rouge

Déchéance de nationalité : Valls persiste et signe

Invité de l'émission de Laurent Ruquier *On n'est pas couché*, Manuel Valls a défendu mordicus la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français, condamnés pour acte terroriste. Il a osé parler à ce propos de « réponse ferme face au terrorisme », alors que tout le monde s'accorde à penser que cette mesure ne sera d'aucune efficacité pour empêcher de nouveaux

attentats.

L'exercice n'a pas été simple, car il a été contredit sur cette question par quasiment tous les chroniqueurs et invités de l'émission. Mais Valls est prêt à tous les efforts pour flatter l'électorat réactionnaire.

Casserole

Alors que Sarkozy est parti pour se présenter à la présidentielle de 2017, quatre responsables de sa campagne de 2012 viennent d'être mis en examen pour la falsification des comptes.

Déjà treize personnes,

dont ces quatre-là, sont poursuivies dans l'affaire Bygmalion pour la disparition frauduleuse de 18,5 millions d'euros dans ses comptes de campagne. À présent ce sont 13,5 autres millions qui sont en cause. Sarkozy aurait donc dépassé le plafond autorisé des dépenses de campagne de 142 %, au moins, car on ne sait peut-être pas tout encore.

Curieusement, Sarkozy, qui habituellement sait tout sur tout, a déclaré aux juges ne rien savoir sur sa propre campagne

présidentielle. Ce qui ne l'empêche pas de sortir cette semaine un livre sur « sa vérité ». Quant à ses tricheries, motus...

Française des jeux : ceux qui gagnent ne jouent pas

La Française des jeux (FDJ) a battu un nouveau record en 2015 avec un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros, 5,4 % de plus qu'en 2014. Les jeux de grattage, les paris sportifs et les jeux en ligne en plein boom rapportent toujours plus...

mais pas à ceux qui jouent ! Seules 66 % des mises ont été reversées aux joueurs sous forme de gains. L'État, qui détient 72 % de la FDJ, rafle l'essentiel du pactole, 3,1 milliards d'euros.

La FDJ dépense chaque année des dizaines de millions d'euros en marketing et en publicité pour inciter le plus grand nombre à jouer. Elle est sponsor, entre autres, d'une équipe cycliste qui participe au Tour de France. L'État prétend avec culot que l'argent récolté sert à promouvoir le sport et la santé publique !

Calais : délit de solidarité

Rob Lawrie, un Britannique engagé dans l'aide aux réfugiés de la « jungle » de Calais, a été condamné le 15 janvier à une amende de 1 000 euros avec sursis pour mise en danger de la vie d'autrui. Il avait été arrêté alors qu'il tentait de faire passer en Angleterre une petite fille de quatre ans, à la demande du père de celle-ci, pour la confier à une partie de sa famille déjà installée en Angleterre.

Suite à son arrestation, Rob Lawrie avait été mis en examen pour aide au séjour irrégulier d'un étranger et aide au passage. La gauche prétend pourtant avoir aboli le délit de solidarité par une loi de décembre 2012 qui accorde l'immunité pénale à ceux qui apportent une « aide désintéressée » aux sans-papiers. Mais cette loi comprend suffisamment d'ambiguïtés et d'exceptions pour que plusieurs personnes aient quand même été condamnées ces derniers mois pour avoir aidé des réfugiés. Ainsi, en décembre dernier, une militante niçoise d'une association d'aide aux réfugiés a été condamnée à Grasse pour avoir aidé deux sans-papiers, dont un mineur,

à échapper à un contrôle de police en les emmenant dans sa voiture.

Dans le cas de Rob Lawrie, c'est sans doute la mobilisation de soutien et l'émotion suscitée par la situation de cette fillette qui ont poussé le tribunal à renoncer à ce chef d'accusation. Mais pour ne pas prononcer d'acquiescement, le procureur et le juge ont accusé Rob Lawrie d'avoir fait prendre des risques à la fillette : il l'aurait transportée dans des conditions indignes, selon les termes du procureur, sans siège-enfant ni ceinture de sécurité. C'est pourquoi il a été condamné pour mise en danger de la vie d'autrui. Comme si les conditions de vie dans le bidonville de Calais n'étaient pas infiniment plus dangereuses pour cette



Campement de réfugiés à Calais : des conditions « dignes » pour une gamine de 4 ans ?

enfant qu'un voyage sans ceinture de sécurité ! En outre, c'est la politique des États français et britannique qui transforme les réfugiés en clandestins et les oblige à prendre des risques pour rejoindre le pays de leur

choix. Et les déclarations du procureur sont d'autant plus cyniques que, depuis l'arrestation de Rob Lawrie, la fillette a dû retourner vivre dans la « jungle », dans des conditions qui, elles, sont réellement indignes.

À sa sortie du tribunal, Rob Lawrie a déclaré qu'il en ferait désormais encore plus pour les réfugiés. Preuve que la répression, heureusement, ne parvient pas à faire taire la solidarité.

Claire Dunois

Départements : aide sociale menacée

Depuis 2009, année où le RSA (revenu de solidarité active) est devenu officiellement une compétence des départements - alors qu'il était à la charge de l'État - l'État n'a jamais compensé entièrement cette dépense supplémentaire.

Avec la crise et l'augmentation du nombre d'allocataires, les responsables départementaux tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme, d'autant que cette augmentation s'accompagne d'une baisse des dotations de l'État. En 2014, les départements ont versé 9,8 milliards d'euros, quasiment le double d'il y a dix ans, l'État laissant aux collectivités un reste à charge croissant, de près de 4 milliards d'euros cette année.

Pour autant, tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne et ne réagissent pas de la même manière. En juin dernier, le département de l'Essonne, dont la majorité est passée aux Républicains, a décidé d'envoyer un courrier à 6500 allocataires qui n'avaient pas pris contact

récemment avec les services départementaux, pour leur signifier qu'ils les rayeraient des listes s'ils ne se manifestaient pas. C'est une méthode pour le moins expéditive de régler le problème aux dépens des plus démunis.

Stéphane Troussel, président socialiste du département de Seine-Saint-Denis, a déclaré quant à lui : « Depuis 2009, nous avons 45% d'allocataires en plus, nous avons dépassé le chiffre de 100000, ce qui se traduit par une enveloppe de 5 millions supplémentaires. Je refuse qu'un centime de plus soit pris dans le porte-monnaie des habitants de Seine-Saint-Denis pour que nous financions ce qui relève de la solidarité nationale. » Il s'est donc refusé à augmenter, pour l'année 2016, la part de son budget consacrée aux allocations. Il dénonce certes

la responsabilité du gouvernement, mais sans aller trop loin dans la dénonciation de ministres qui appartiennent... à son parti. Et tout comme le président de droite du département de l'Essonne, il n'hésite pas à agiter la menace de priver une partie des allocataires de leurs versements, envisageant lui aussi de régler la question en privant la fraction la plus pauvre de la population de la moindre ressource.

Alors le gouvernement reprendra-t-il à son compte la compétence du RSA, comme certains l'évoquent ? Ou se contentera-t-il, comme il l'a déjà fait dans le passé, d'accorder une rallonge aux départements ? Quelle que soit la solution adoptée, le gouvernement cherchera à réduire les dépenses et il n'envisage qu'une seule façon de le faire : en réduisant ce qui revient aux travailleurs et aux plus pauvres.

Aline Urbain

Nos lecteurs écrivent

Bonjour, mon père, Tunisien, en France depuis 1971, a renouvelé sa carte de séjour de dix ans et il a dû payer 260 euros ! « Heureusement » qu'il n'était pas en retard, sinon il aurait déboursé 180 euros de plus !

Les prix pour les papiers ont flambé. Mon père a travaillé et cotisé comme menuisier. Sa retraite est réduite et a été amputée car des patrons ne l'avaient pas déclaré dans les années 1970 malgré des contrats de travail, qui étaient des faux.

Il n'a découvert cette supercherie des patrons que lorsqu'il a pris sa retraite.

Par ailleurs, je voulais aussi vous informer que le prix pour le test de langue française, nécessaire pour la naturalisation est de 90 euros. Et, en cas d'échec, à chaque passage il faut repayer. Il y a dix ans, cela était gratuit.

Bref, le gouvernement fait les poches des travailleurs et des retraités immigrés comme de tous les travailleurs et retraités du pays.

Une lectrice du Nord

Vesoul : la police contre une manifestation de gens du voyage

Mercredi 6 janvier, à Vesoul, des gens du voyage ont protesté contre la hausse importante des loyers d'une aire prévue pour leur stationnement, demandant aussi que cette aire soit mise aux normes sanitaires. N'obtenant pas de réponse de la communauté de communes à qui ils avaient demandé une audience pour présenter leurs revendications, ils ont dressé un barrage sur

une route et manifesté leur mécontentement.

La seule réponse qu'ils ont obtenue a été l'envoi de la police pour les déloger. Pourtant cette aire ne respectait pas la législation qui oblige les communes à offrir un emplacement aux gens du voyage dans des conditions salubres. Mais ni la police ni la justice ne s'occupent de faire respecter cette loi.

Correspondant LO

Clermont-Ferrand : les bons serviteurs de Michelin

Près d'un million d'euros par an : c'est le cadeau des collectivités locales à Michelin.

Une loi votée à l'initiative d'une députée socialiste du Puy-de-Dôme permet aux communautés de communes et aux conseils départementaux d'accorder aux entreprises une réduction de 50 % sur les taxes foncières des propriétés bâties.

Pour en bénéficier, il faut que l'entreprise ait investi dans un service de recherches. C'est le cas

de Michelin, qui vient de construire un nouveau bâtiment sur le site de Ladoux, à proximité de Clermont-Ferrand.

Cette baisse d'impôt a été approuvée par une large majorité des élus de Clermont-Communauté et des conseillers départementaux, ceux de droite et une forte majorité de ceux de gauche. Seuls les élus du Front de gauche, quelques Verts et un élu socialiste ont dit non.

Le numéro un mondial du pneu n'est pourtant pas

au bord de la faillite, lui qui a déclaré, pour l'année 2014, plus d'un milliard d'euros de bénéfices !

Succédant à bien d'autres aides, ce cadeau fiscal à un milliardaire représente autant d'argent en moins pour les transports, la rénovation des bâtiments scolaires, le fonctionnement des services sociaux, etc.

Mais pour les politiciens de tous bords, la priorité, c'est de satisfaire le grand patronat.

Correspondant LO

Burkina Faso : un terrorisme alimenté par la présence française

Au moins 30 personnes sont mortes dans l'attentat perpétré par un commando djihadiste dans la nuit du 15 janvier à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. C'est la première fois qu'une telle tuerie a lieu dans ce pays voisin du Mali.

Cette attaque ressemble en tout point à celle menée en novembre dernier contre l'hôtel Radisson Blue de Bamako, au Mali. Là-aussi ce sont des lieux fréquentés par des Occidentaux, l'hôtel de luxe Splendid et le restaurant Capuccino, qui ont été visés. Mais la population africaine a comme à chaque

fois payé un lourd tribut. Les terroristes tuent aveuglément, et peu leur importe la couleur de peau de ceux qu'ils trouvent sur leur chemin.

Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), et plus précisément le groupe al Mourabitoune, que dirige l'Algérien Mokhtar

Belmokhtar, a revendiqué le massacre. Ce groupe armé est issu de la fusion en 2013 de deux groupes qui avaient occupé le Nord du Mali en y faisant régner la terreur, le Mujao et les Signataires par le sang. Il était déjà l'auteur de la prise d'otages dans le complexe pétrolier d'In Amenas en Algérie, qui s'était soldée par 38 morts, et de la tuerie du Radisson Blue à Bamako.

Le Burkina Faso n'est donc plus épargné par la sanglante expansion des

attentats djihadistes. Ce pays est l'un des cinq où sont présentes les forces françaises de l'opération Barkhane, avec la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad. Lorsque cette opération a succédé à celle qui avait chassé les groupes djihadistes qui occupaient le Nord du Mali et y faisaient régner la terreur, le gouvernement français prétendait pouvoir ainsi empêcher ces groupes d'agir dans toute la région en leur fermant la frontière avec la Libye où se situent leurs bases

arrière. Il est évident aujourd'hui qu'il n'en est rien. Ces bandes armées ont simplement élargi leur champ d'action si bien qu'aucun pays n'est à l'abri. L'intervention des troupes françaises au Sahel défend les intérêts de l'impérialisme français, et c'est bien là son seul but réel. Non seulement elle ne protège en rien la population, mais la présence française en Afrique est un des aliments du terrorisme barbare.

Daniel Mescla

Burundi : vers un nouveau génocide ?

Dans une note interne révélée par la presse le 15 janvier, l'ONU a avoué ne pas être en mesure d'empêcher un génocide au Burundi.

Depuis qu'en avril 2015 Pierre Nkurunziza, dirigeant de ce petit pays du centre de l'Afrique, a annoncé son intention, malgré ses engagements précédents, de brigrer un troisième mandat, la situation n'a cessé de se dégrader. Des manifestations pacifiques avaient alors réuni toute une partie de la population qui ne voulait plus de lui au pouvoir. Le dictateur y avait répondu par une répression sanglante. En mai, une tentative avortée de coup d'État par quelques officiers avait servi de prétexte à une nouvelle vague d'assassinats commis à la fois par la police et des bandes de jeunes voyous à la solde du régime. En décembre, l'attaque de plusieurs cantonnements militaires par des rebelles avait déclenché un nouveau bain de sang. D'après l'ONU, les massacres et les viols collectifs auraient fait alors près de 200 morts.

Aujourd'hui, plus de 200 000 Burundais ont fui le pays et vivent dans des camps au Rwanda, en Tanzanie, en Ouganda ou en République démocratique du Congo.

Pour se maintenir, le pouvoir cherche à transformer le conflit en un affrontement entre Hutu et Tutsi, les deux ethnies qui peuplent le Burundi. Ces divisions sont héritées de l'époque coloniale où la Belgique les avait alimentées, sinon créées, dans le but de conforter sa domination sur cette région de l'Afrique. Ces oppositions ethniques avaient déjà dégénéré en une longue guerre civile entre 1972 et 2005.

Depuis le début de la crise, les dirigeants multiplient les appels aux meurtres de Tutsi. La milice du régime, les Imbonerakure (les « voyants ») désormais lourdement armée, est passée à l'action dans les quartiers populaires, se livrant à des exactions et à des meurtres



Manifestants hostiles au pouvoir.

qui, s'ils visent principalement les Tutsi, n'épargnent pas les Hutu.

Pour le moment, la population ne semble pas se laisser empoisonner par la démagogie ethniste du régime. Mais rien ne dit que ce sera toujours le cas et, surtout, que le pouvoir lui laissera le choix.

Les grandes puissances, qui font aujourd'hui mine de s'inquiéter de la situation,

ont pourtant longtemps laissé faire le régime. Le Burundi est un allié de la France, et les troupes burundaises sont intervenues à ses côtés au Mali et en Centrafrique. D'ailleurs, pour le moment, aucune sanction contre le régime n'a été proposée, alors même qu'il refuse toute médiation.

Vingt-deux ans après le génocide au Rwanda, l'ONU annonce donc qu'elle

restera, comme à l'époque, spectatrice des massacres à venir. Cela n'a rien d'étonnant car elle n'agit en fait que pour défendre les intérêts des grandes puissances présentes au Conseil de sécurité. Quant à la France, déjà complice du régime massacreur au Rwanda, elle est aujourd'hui une nouvelle fois complice des tueurs.

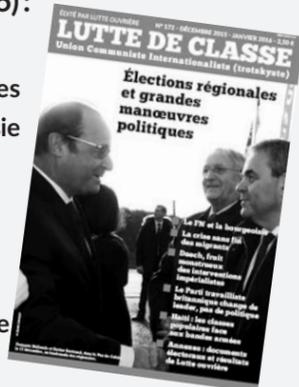
Jacques Le Gall

Lisez la revue **Lutte de classe**

Revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du numéro n° 172 (décembre 2015 – janvier 2016):

- Élections régionales et grandes manœuvres politiques
- Le Front national et la bourgeoisie
- La crise sans fin des migrants
- Daech, fruit monstrueux des interventions impérialistes
- Le Parti travailliste britannique change de leader, pas de politique
- Haïti : les classes populaires face aux bandes armées



Prix : 2,50 euros

Envoi contre six timbres rouges à 0,80 euro

États-Unis : à Flint, le scandale de l'eau contaminée continue

Ce n'est que samedi 16 janvier que Barack Obama a décrété « une situation d'urgence » à Flint, dans le Michigan, cette ville de près de 100 000 habitants où la population a été contaminée par de l'eau prétendument potable mais polluée au plomb et à diverses bactéries. Cela a duré d'avril 2014 à octobre 2015, mais les autorités n'ont admis les faits, pourtant dénoncés depuis des mois par la population et certains médecins, qu'en septembre dernier.

En 2014, la ville, en faillite, a été mise sous

tutelle par le gouverneur du Michigan qui a nommé à sa tête un gestionnaire financier. Pour faire des économies, celui-ci a obligé la ville à s'approprier en eau dans la rivière polluée de Flint au lieu de continuer à acheter son eau à Detroit, et ce n'est qu'en octobre dernier que Flint s'est à nouveau raccordée à l'eau de Detroit.

Mais entre-temps dix personnes sont mortes sur les 87 qui ont contracté la légionellose, et 43 personnes sont contaminées au plomb, dont des enfants qui risquent d'être handicapés dans leur

développement.

Et le problème n'est toujours pas réglé car les canalisations sont tellement délabrées qu'elles polluent l'eau, même si celle-ci est désormais saine au départ. Il faudrait 1,5 milliard de dollars pour remplacer ces canalisations pourries et rien n'a encore été fait.

C'est la colère de la population qui a fait éclater le scandale, a obligé Obama à reconnaître – bien tard – l'état d'urgence et à débloquer quelques fonds pour aider les victimes.

D.C.

Grande-Bretagne : grève des médecins et santé en crise

Le 12 janvier, une grève de 24 heures de 45 000 médecins hospitaliers – la première depuis quarante ans – a illustré la situation catastrophique du Service national de santé britannique, le NHS.

Créé en 1948 par la nationalisation de toutes les infrastructures de santé, le NHS avait pour but de fournir à tous des soins gratuits, du médecin généraliste aux services hospitaliers les plus pointus. Il suivait un plan conçu dans le cadre de l'économie de guerre de la Seconde Guerre mondiale avec l'approbation de la bourgeoisie. Mais s'il s'agissait d'améliorer la santé de la population, et en particulier celle de la classe ouvrière afin d'en augmenter la productivité, son objectif était de le faire à un coût minimum.

Soixante-huit ans plus tard, le NHS reste un colosse. Avec 1,6 million de salariés, soit près de 6% de la population active, c'est le cinquième plus gros employeur de la planète. Il traite cinq millions de patients par semaine et son budget annuel s'élève à quelque 160 milliards d'euros.

Ce budget a toujours été une manne pour l'industrie pharmaceutique. En plus, au cours des trois dernières décennies, les gouvernements se sont efforcés d'en faire profiter beaucoup plus largement les entreprises, que ce soit par le biais de partenariats public-privé, ou en sous-traitant des prestations telles que des IRM ou de la chirurgie courante auprès d'entreprises privées qui se sont vite développées pour vivre en parasites du NHS.

Le NHS a toujours souffert d'un manque chronique de moyens. Mais avec la montée en puissance du parasitisme privé sous le gouvernement Blair, puis avec les coupes dans les budgets sociaux à partir de la fin 2007, la situation a tourné à la catastrophe.

En 2015, pour la seule Angleterre, les hôpitaux ont ainsi terminé l'année avec un déficit de trois milliards d'euros, forçant Cameron à quelques concessions. Reste que, depuis 2010, le budget du NHS n'a augmenté que de 0,8% par an alors que ses coûts augmentaient de 5%. Et surtout, depuis l'an dernier, un programme de 30 milliards d'euros d'«économies» par an a été lancé par le gouvernement.

Résultat, les effectifs baissent et des services, voire des hôpitaux entiers, sont fermés. Il faut des semaines, voire des mois d'attente pour le moindre examen. Aux urgences, l'objectif officiel est un délai d'attente de moins de quatre heures pour voir quelqu'un, mais les blessés font la queue interminablement sur des brancards avant qu'on ne s'occupe d'eux. Pour les malades atteints du cancer, l'objectif officiel est qu'ils soient vus par un spécialiste 62 jours au plus après le diagnostic! Autant dire que leur état a tout le temps de s'aggraver.



Manifestation de « junior doctors » à Londres.

Comme si le manque d'effectifs n'était pas assez dramatique, il a fallu que Cameron, dans sa campagne démagogique contre les immigrés, fasse passer une loi prévoyant l'expulsion des ressortissants de pays non-européens après six ans si leur salaire est inférieur à 4 000 euros par mois, c'est-à-dire bien plus que celui d'une infirmière et d'une partie des médecins. Or ces travailleurs représentent 11% des effectifs du NHS et plus de 20% chez les médecins!

En plus, Cameron vient d'annoncer la fin des bourses pour les élèves infirmières, qui devront désormais emprunter pour payer leurs études et se retrouver après avec une dette équivalente à deux années de salaire!

C'est en réponse à une autre attaque de ce genre que ces 45 000 médecins hospitaliers ont fait grève le 12 janvier. Il s'agit des médecins « juniors » qui travaillent pendant sept à quatorze ans, après leurs six années d'études, avant de se spécialiser. Ce sont ces médecins qui font les tâches ne nécessitant pas la supervision de spécialistes, assurent leurs permanences ainsi que les gardes de nuit et de week-end et les astreintes. Et cela signifie des semaines qui parfois peuvent atteindre 90 heures.

Or le gouvernement Cameron n'a rien trouvé de mieux que de vouloir leur imposer un nouveau contrat de travail qui, sous prétexte de faire fonctionner toutes les activités hospitalières

7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 (y compris les consultations!), leur diminue leur salaire de plus de 20% en moyenne, à moins qu'ils n'augmentent encore leurs horaires de travail.

Il ne faut donc pas s'étonner que la colère ait fini par déborder et que la grève du 12 ait été bien suivie, accompagnée de piquets de grève fournis et de nombreuses manifestations, en attendant de nouvelles grèves si Cameron ne recule pas. D'autant que les grévistes sont portés par la sympathie de la grande majorité de la population qui, elle aussi, en a ras le bol du sabotage organisé du NHS par un gouvernement qui n'a d'argent que pour remplir les poches des classes possédantes.

François Rouleau

Bahamas : un député appelle à torturer et tuer les migrants haïtiens

Cet article est extrait du journal *Combat ouvrier* du 16 janvier, publié par l'organisation trotskyste antillaise du même nom (UCI).

Le mois dernier, Wayne Munroe, un député bahamien, a proposé au gouvernement de son pays de torturer et tuer les Haïtiens qui vivent illégalement sur le territoire des Bahamas. Il a déclaré: « Si les immigrants illégaux, particulièrement les Haïtiens, savaient que nous allions les torturer et les tuer, ils ne viendraient pas. Flageller les gens peut paraître brutal [mais] ça va servir comme barrière physique et psychologique pour que les gens cessent de tenter d'entrer au pays illégalement. » On se

demande comment, après de tels propos, cet homme peut conserver son statut de député et appeler au meurtre en toute liberté. Sa place devrait être en prison.

Ces propos xénophobes, racistes et barbares ont évidemment provoqué un scandale aux Bahamas, mais aussi en Haïti. L'ambassadeur d'Haïti aux Bahamas a publié une déclaration pour dénoncer et condamner les propos du député. Cette déclaration choquante fait suite à la politique que mène l'actuel gouvernement

bahamien depuis 2014 pour soi-disant faire « la guerre à l'immigration ».

L'archipel des Bahamas, situé au nord de la Caraïbe, entre Cuba et les États-Unis, est composé de 700 îles. Cette ancienne colonie britannique est peuplée à 85% de Noirs et de Métis descendants d'esclaves africains. Aujourd'hui, les Bahamas vivent de l'accueil des touristes, en particulier américains. Plus de 40% des travailleurs sont dans le secteur touristique, parmi lesquels des travailleurs d'origine immigrée. Ce territoire est aussi connu pour être un paradis fiscal où les riches du monde entier

cachent leur argent dans des banques pour échapper aux impôts de leur pays. Ces activités bancaires frauduleuses constituent une partie importante des revenus de l'État bahamien.

Comme ailleurs, les riches patrons profitent de la présence d'une main-d'œuvre immigrée bon marché qu'ils exploitent dans des conditions quasi esclavagistes. Les immigrés illégaux, sans papiers et sans autres ressources, n'ont pas d'autre choix que d'accepter ces conditions. Aux Bahamas, 18% de la population est immigrée. Entre 20 000 et 50 000 Haïtiens vivent et travaillent sur le territoire

bahamien.

En attaquant les immigrés, les politiciens comme Wayne Munroe cherchent à détourner l'attention de la population pauvre sur les rapacité des riches milliardaires présents dans le pays; quitte à appeler au meurtre d'autres êtres humains. Comme récemment à Saint-Domingue, cette politique risque de provoquer dans la population des lynchages spontanés d'immigrés haïtiens. Mais ça, les riches et leurs serviteurs politiques n'en n'ont rien à faire: tant que les affaires marchent c'est l'essentiel pour eux.

Combat Ouvrier

Pétrole : mortelle absurdité capitaliste

Il n'y a pas si longtemps, deux ans tout au plus, le pétrole brut valait 115 dollars le baril. Il semblait alors profitable d'aller en chercher dans les océans, par trois mille mètres de fond, en Alaska, dans les glaces de Sibérie, en fracturant les roches jusque dans les jardins de paisibles citoyens américains.

Peu importaient alors les attentats contre les hommes et la nature, peu importaient les sommes investies, les régions dévastées, peu importaient même les besoins réels en pétrole, ceux du marché, que personne ne sait calculer, comme ceux de l'humanité, que personne ne se préoccupe d'évaluer. Seul comptait le profit

immédiat.

Aujourd'hui le baril vaut 28 dollars et l'augmentation de l'offre consécutive à la réintégration de l'Iran dans le marché mondial risque de le conduire à une nouvelle baisse. Les ouvriers du pétrole sont donc licenciés, les installations abandonnées, les investissements gelés. Plus grave encore, des

pays exportateurs de pétrole comme le Venezuela, le Mexique, le Nigeria sont menacés de faillite. D'autres, comme la Russie, voient leur économie déséquilibrée et jusqu'à l'Arabie saoudite qui a mis en place un plan d'austérité. Dans chaque cas, n'en doutons pas, les populations feront les frais des désordres de l'économie mondiale.

La baisse du prix du pétrole a également pour conséquence absurde de rendre non rentables les économies d'énergie. Avec un baril à 20 dollars, les éoliennes, hydroliennes,

maisons solaires, etc. sont hors de prix!

Ce jeu de yoyo aux conséquences à la fois terribles et paradoxales suffirait à condamner l'économie capitaliste, la course au profit et le pouvoir des trusts. Mais il peut être l'annonce de nouvelles catastrophes. En effet, au-delà du jeu de la concurrence, de la spéculation, de la guerre entre capitalistes, la baisse du cours du pétrole peut annoncer la récession de l'économie réelle.

Cette récession, la baisse générale et profonde de la production matérielle, immédiatement

suivie de la misère noire pour les prolétaires du monde entier, a été jusqu'à repoussée par l'injection continue de monnaie de singe. Les États ont maintenu un marché fictif à coups de traites sur l'avenir et de surexploitation de la population travailleuse. Mais le procédé a ses limites et le capitalisme finit toujours par se réguler par la crise et la destruction des capacités productives excédentaires, posant crûment aux travailleurs du monde entier la question: eux ou nous.

Paul Galois

Chine : des marchés qui ne se laissent pas réguler

Après les turbulences qu'ont traversées les Bourses du pays au cours de l'été dernier, les autorités chinoises avaient décidé de mettre en place à partir de janvier 2016 un mécanisme « coupe-circuit ». Ainsi, après une chute de 5%, les cotations seraient suspendues pendant 15 minutes; à partir de 7% elles seraient suspendues jusqu'au lendemain. L'espoir était que ces pauses donnent le temps de calmer la panique et de rouvrir le marché sur une base plus sereine.

Ces règles existent dans d'autres Bourses dans le monde mais, pas plus en Chine qu'ailleurs, le marché boursier ne se laisse réguler. Aucune règle ne peut empêcher des spéculateurs de vendre ou d'acheter en fonction de la seule loi qu'ils connaissent: celle de leur propre profit.

Le jour même de son

entrée en vigueur, lundi 4 janvier, le seuil de suspension à 5% a été déclenché dans les Bourses de Shanghai et Shenzhen. Mais les spéculateurs, loin de reprendre leur calme avec cette mesure, ont amplifié les ventes à la reprise et le seuil de 7% a été franchi 15 minutes après la réouverture du marché.

Le même scénario s'étant reproduit le 6 janvier, l'autorité des marchés chinois s'est donc résignée à suspendre le nouveau système, incapable de réguler des marchés financiers, qui sont par définition irrégulables.

Les Bourses européennes commencent elles-mêmes à chuter et les milieux financiers internationaux en profitent pour rendre les autorités chinoises responsables de cette nouvelle crise du système financier international. Ils dénoncent leur « incompréhension de

la psychologie de marché ». Il n'est qu'à se souvenir de la crise des subprimes ou de la bulle Internet, pour mesurer combien, en Occident, on sait mieux réguler les Bourses...

Les marchés boursiers sont imprévisibles car ils sont à l'image du système capitaliste totalement anarchique, soumis aux seuls intérêts d'une minorité n'agissant

qu'en fonction de ses profits immédiats. La spéculation et ses aléas, auxquels sont soumises toute l'activité économique et finalement la vie de millions de personnes, sont les fondements du système. C'est bien ce fonctionnement absurde qui est responsable des crises.

Nicolas Carl



États-Unis : Fed, la prudence d'un démineur

La banque centrale américaine, la Réserve fédérale (Fed), a relevé ses taux d'intérêt directeurs de 0,25% en décembre 2015, mettant fin à « une ère exceptionnelle d'argent gratuit », comme l'a titré le journal économique *Les Échos*. Pouvoir emprunter à un taux aussi dérisoire n'est pas donné à tout le monde. Seules quelques grandes banques privées ont accès aux lignes de crédit de la Fed. Et elles ne s'en sont pas privées.

Dans la foulée de la crise financière de 2008, à un moment où l'ensemble du système bancaire américain et international était à deux doigts de l'effondrement, les grandes banques centrales, à commencer par la Fed, avaient abaissé leurs taux d'intérêt pour permettre aux grandes banques privées d'emprunter de l'argent quasiment gratuitement. Outre cet

effondrement des taux d'intérêt, de 5% à presque zéro en à peine une année, la Fed avait aussi lancé un programme d'achat des titres pourris qui a duré plusieurs années.

Au total près de 4500 milliards de dollars, cinq fois plus qu'avant la crise des subprimes, ont été prêtés aux banques.

Mais qu'ont fait ces banques de cet argent? Un

capitaliste « n'est jamais aussi malheureux que lorsqu'il ne sait pas quoi faire de son argent », avait écrit Marx en son temps. Or, de nos jours, les capitalistes rechignent à investir dans la production. Et, à la recherche d'un placement rentable pour leurs capitaux, ils n'ont cessé d'alimenter diverses bulles spéculatives.

Depuis plusieurs décennies, la spéculation a ainsi pris une telle ampleur dans l'économie moderne que celle-ci est devenue une bombe à retardement pouvant exploser n'importe quand. Pour sauver les banques en 2008, les banques centrales n'ont eu d'autre solution que d'offrir

à la finance des moyens de spéculer encore plus aujourd'hui. C'est pour tenter de réduire cette quantité d'argent famélique que la Fed a annoncé sa remontée des taux.

Mais vouloir dégonfler trop brutalement cette baudruche pourrait être en soi une source de panique financière, car les financiers se sont largement habitués à avoir recours à cet argent quasi gratuit. La Fed s'y est donc pris on ne peut plus précautionneusement, en annonçant il y a déjà plusieurs mois qu'elle allait remonter un tout petit peu ses taux. Après avoir renoncé

à plusieurs reprises, elle s'y est finalement décidée le 16 décembre. Cette annonce, suffisamment attendue, n'a déclenché pour l'instant aucune panique boursière. Mais la Fed est très loin du compte. Beaucoup de financiers lui reprochent même d'avoir trop tardé.

Au-delà du parasitisme de la finance, la spéculation fait peser une menace constante sur l'économie mondiale. Le capitalisme, système par nature incontrôlable car non planifié, est plus instable que jamais.

Pierre Royan

Marché du porc : les éleveurs étranglés par les trusts

Le 14 janvier, 700 éleveurs de porcs étaient rassemblés devant le site du Marché du porc breton à Plérin en Bretagne, pour faire entendre leur détresse devant l'aggravation de leur situation financière. La Bretagne est, de loin, la première région productrice de porcs du pays.

Mille dossiers d'aides ont été déposés en préfecture de région, et 20 % des exploitations bretonnes de porcs, représentant 58 % de la production nationale, sont menacées de faillite.

Depuis le début de l'année 2015 les éleveurs de porcs, aux côtés des éleveurs de bovins, producteurs de lait ou de viande, s'étaient mobilisés pour dénoncer la stagnation voire la baisse des prix d'achat de leur production. Cela leur est imposé par les industriels du secteur, la grande distribution et ses centrales d'achat, qui font la loi sur les prix offerts aux producteurs. Face à la mobilisation de milliers de paysans en colère, le gouvernement avait fait semblant d'agir en mettant sur pied des tables rondes, censées aboutir à la fixation de prix planchers.

Mais, en ce qui concerne le porc, à peine ces pseudo-accords étaient-ils conclus que les industriels du secteur, qui contrôlent l'essentiel du marché en France, faisaient savoir qu'ils ne les respecteraient pas. Ces industriels sont Bigard et surtout la Cooperl, une coopérative à laquelle adhèrent 2 700 producteurs. Alors que le prix de base conclu sous l'égide du gouvernement était de 1,40 euro le kilo, les prix imposés l'été dernier étaient redescendus à 1,25 voire un 1,20 euro le kilo, ce qui a amené toute une série d'exploitations à la faillite. Aujourd'hui le prix du porc sur le marché public se négocie à moins de 1,10 euro le kilo. Avec les faillites, se sont multipliés les suicides d'éleveurs ruinés.

Cette situation a



provoqué la mobilisation actuelle et la création d'un collectif des « bonnets roses », par référence aux bonnets rouges. En fait les éleveurs sont victimes du système et du marché capitalistes. Les géants du secteur se servent des éleveurs comme de sous-traitants à leur merci, qu'ils laissent tout juste survivre, pour le plus grand nombre. La Cooperl,

avec ses deux milliards de chiffre d'affaires, et Bigard utilisent leur puissance, leur situation de quasi-monopole et leur faculté à se fournir sur le marché mondial pour imposer leur prix, en particulier aux quelque 2 500 éleveurs de porcs bretons. Quant au gouvernement, il est au service des trusts, de tous les trusts, ceux de la transformation du porc, de la

vente, mais aussi ceux qui fournissent les aliments et les produits sanitaires aux éleveurs qui, eux, se portent tous très bien et ne sont pas près de la faillite.

Le système et le marché ne laissent une issue qu'aux plus gros éleveurs en ruinant les autres, voilà ce dont sont victimes la masse des plus petits éleveurs.

Paul Sorel

Orange : la face cachée de la fibre optique

Orange déploie à vitesse accélérée son réseau de fibre optique, qui permet d'avoir un meilleur débit pour la TV et Internet. Mais l'entreprise n'embauche plus depuis longtemps. Aussi confie-t-elle les travaux d'installation à des majors comme Spie, Vinci, Eiffage, Ineo Suez, qui sous-traitent à leur tour à une myriade de petites entreprises.

Sur le secteur Est de la région parisienne, par exemple, cela représente 120 entreprises.

Cette sous-traitance en cascade a des conséquences catastrophiques que Orange, donneur d'ordres qui se targue d'être une entreprise responsable, connaît parfaitement et cautionne. Mais quand il fait sa publicité pour vendre la fibre, il se garde bien d'expliquer comment le client va être raccordé !

Les patrons sous-traitants n'ont en effet pas attendu la réforme du Code du travail pour le piétiner : les horaires sont largement au-dessus de la durée légale et certaines entreprises ne payent même pas les heures supplémentaires, sous prétexte de retard à la production. Il arrive que certains salariés soient encore chez un client à 23 heures alors que leur journée a commencé à 8 heures du matin.

Ils doivent souvent

intervenir avec leur voiture personnelle ou en louant un véhicule à leurs frais. Certaines entreprises payent leurs salariés à la tâche et ne le paient pas en cas de réclamation du client. Quant à la formation, elle se fait sur le tas, les plus anciens dans le métier formant leurs coéquipiers.

La sécurité n'est souvent pas respectée. Pour se couvrir, Orange se contente de distribuer aux sous-traitants une clé USB précisant les consignes à respecter. Par exemple elle indique que, pour les travaux en hauteur, les salariés doivent utiliser des nacelles, et que les échelles ne sont autorisées que si les salariés interviennent à deux. Mais certains patrons font signer des décharges à l'embauche pour obliger les salariés à n'utiliser que des échelles, y compris en étant seuls !

De même, des trappes sur les trottoirs, donnant accès à des câbles sous la

chaussée, restent ouvertes sans signalisation en surface pendant les interventions, avec un risque de chute grave pour les piétons. Dans certains bâtiments, des salariés interviennent dans des vides sanitaires sans les précautions prévues, notamment être toujours en liaison avec un salarié resté à l'extérieur. Et vu les horaires pratiqués et la fatigue, les risques d'accident sont accrus.

Comme les délais impartis sont réduits, le travail exécuté s'en ressent. Dans certains cas, plus de 70 % du travail nécessite une nouvelle intervention. Les salariés d'Orange, qui réalisaient ces installations, sont devenus les contrôleurs du travail des salariés sous-traitants. Mais ils sont bien conscients que ceux-ci ne peuvent faire mieux, vu les conditions qu'on leur impose.

Certains salariés d'Orange, révoltés par cette situation, cherchent à intervenir auprès de la direction pour faire respecter les droits des travailleurs sous-traitants. Mais Orange est bien décidé à maintenir ses tarifs au plus bas, et



donc à fermer les yeux sur les conséquences. Quant aux salariés des sous-traitants, leur dispersion dans de nombreuses entreprises et la menace immédiate d'être licencié qui pèse sur eux ne facilitent pas les réactions.

C'est pourtant bien une action commune de tous les travailleurs, ceux d'Orange comme ceux des sous-traitants, qui pourra imposer des conditions de travail dignes pour tous.

Correspondant LO

**Fête de
Lutte Ouvrière
à Saint-Denis**
**Samedi 20 février
à 16 heures**
Salle de la Légion d'honneur
6, rue de la Légion-d'Honneur

SM-France – Rochefort : les succès partiels renforcent le moral

La nouvelle direction de cette entreprise de 75 salariés spécialisée dans les tables de bars et de jardins a annoncé une réduction des salaires en septembre dernier. Depuis, les salariés ont multiplié les débrayages. Les pouvoirs publics, tant PS que de droite, ont rallongé leurs subventions de 550 000 euros en avances remboursables, sous la seule condition que le propriétaire, le banquier Blattner, avance 200 000 euros.

L'argent public est arrivé mais on attend toujours l'argent de l'actionnaire!

Comme chez Smart et avec le même chantage aux licenciements, la direction

a tenté de faire voter son plan de réduction des salaires par le personnel. Malgré cela, 49 salariés sur 71 votants ont voté contre. Une claque pour la direction ainsi que pour les notables politiques locaux qui comptaient sur la résignation. En plus, aux élections professionnelles 15 jours plus tard, la CGT, seul syndicat à avoir refusé de discuter ce plan, raflait tous les sièges du premier collègue et ne ratait celui du collègue maîtrise-cadre que d'une voix!

La direction a alors menacé de ne pas verser le 13^e mois. Début décembre, lors d'un débrayage houleux, le directeur a cédé.



Le 13^e mois a été payé intégralement quelques jours plus tard.

En ce début d'année, la direction parle d'un plan de licenciements. Et ce qui inquiète le plus les salariés, c'est qu'il faudrait, pour cela, supprimer une

équipe sur les trois. Or les presses qui fabriquent les plateaux doivent chauffer avant utilisation et refroidir avant arrêt, toutes opérations qui consomment du temps de travail et de la matière première. Arrêter les 3x8 semble irrationnel,

du point de vue gestionnaire patronal. Cela apparaît donc comme une volonté de saboter l'entreprise.

L'épreuve de force n'est pas terminée, même si les salariés l'abordent avec le moral.

Correspondant LO

SEPR : le mécontentement monte

Lundi 11 janvier, près de 150 salariés de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR), de Lyon et Annonay, ont manifesté leur opposition au nouvel accord d'entreprise proposé par leur direction.

La SEPR est un grand centre privé de formation professionnelle regroupant deux centres de formation d'apprentis (CFA), à Lyon et Annonay, ainsi qu'un lycée professionnel privé sous contrat. Il y a près d'un an, la direction a dénoncé le précédent accord d'entreprise sous prétexte qu'il était « trop favorable » aux salariés et qu'il était impossible, en période de récession économique, de maintenir les acquis précédents. Dans ses nouvelles propositions, tout est à la baisse : moins de congés (6 semaines au lieu de 9 pour les administratifs et 6 au lieu de 11 pour les enseignants), perte des RTT pour les administratifs, allongement du temps de travail sur place pour les enseignants avec suppression du temps de préparation-recherche.

Pour essayer de faire passer ses attaques, la direction a d'abord essayé de diviser les administratifs et les enseignants, puis de diviser ces derniers.

Après plusieurs mois de négociations, beaucoup ont compris que finalement peu de salariés avaient quelque chose à gagner à ces nouveaux accords.

La direction ayant organisé une réunion de l'ensemble du personnel le 4 janvier, à l'appel des syndicats CGT, CFDT et UNSA, 136 salariés ont boycotté cette grand-messe. Réunis en assemblée générale, ils ont décidé de faire grève le 11 janvier pour populariser

leur mouvement et exprimer leur mécontentement à la direction et aux dirigeants de la région qui gèrent la formation professionnelle et financent la SEPR.

Lundi 11 janvier, une soixantaine de personnes se sont retrouvées le matin pour mettre au point les slogans, et confectionner banderoles et tracts. Un cortège dynamique, regroupant près d'un salarié sur deux, s'est retrouvé devant l'hôtel de région à Lyon.

Malgré les déclarations du nouveau président de la région, Wauquiez, qui a déclaré vouloir faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région de France en matière d'apprentissage, ou celles de Hollande et Valls qui ont annoncé vouloir développer l'apprentissage pour combattre le chômage, personne ne se faisait d'illusion sur les résultats de l'entrevue. La vice-présidente à la Formation, qui a reçu une délégation, ne s'est d'ailleurs engagée sur rien et surtout pas à faire pression sur la direction de la SEPR.

Malgré tout, en fin d'après-midi, tout le monde était content d'avoir pu exprimer sa colère et son refus de voir ses conditions de vie et de travail se dégrader. Ce que les salariés ont d'ailleurs continué à faire le lendemain, 12 janvier, en accueillant la direction à l'entrée de la salle de négociations. Et ce n'est pas fini!

Correspondant LO

Boutiques Internity (Avenir Telecom) : contre les fermetures

La direction du groupe Avenir Telecom a annoncé la fermeture fin janvier de 80 points de vente d'accessoires de téléphone Internity, et le licenciement de 262 salariés.

Le 4 janvier la direction, dans un message où elle souhaitait cyniquement une « bonne santé à tous », a annoncé la réorganisation qui aboutit à la fermeture de toutes les boutiques sauf deux.

Internity est spécialisé dans la vente d'accessoires de téléphonie, et a compté jusqu'à 414 magasins en Europe. Mais la direction du groupe Avenir Telecom estime que les boutiques ne sont plus assez rentables : comme l'a affirmé le patron, Jean-Daniel Beurnier, « cela impacte le groupe et le déstabilise ». Il préfère donc recentrer son activité sur la distribution de mobiles à bas coût (Jezz) ou d'accessoires (comme Energizer). Pour cela, il a donc choisi de se débarrasser des boutiques... et de jeter les salariés à la rue.

Cela fait en réalité plusieurs mois que la direction prépare son mauvais

coup. Depuis 2014, des boutiques ont été fermées une à une dans certaines villes. Récemment, certains loyers ont cessé d'être payés, 50 magasins ont été cédés en 2015. Des ruptures conventionnelles ou des mutations à 500 ou 1 000 km ont été proposées à des salariés, d'autres ont été licenciés sous un prétexte ou un autre. Face aux salariés qui s'inquiétaient, la direction a pourtant nié avoir prévu une fermeture totale.

Ce n'est que le 4 janvier, pour éviter que les licenciements précédents n'entrent dans un plan social, que la direction a prétexté des difficultés financières pour annoncer la liquidation des points de vente pour la fin du mois. Même alors, elle a eu le culot de demander aux salariés de renvoyer les stocks de marchandise et de continuer à travailler comme si de rien n'était...

Tout ce qu'elle a réussi à faire, c'est de montrer le vrai visage des patrons quand ils décident de licencier : tromper, mentir, diviser.

Mais les salariés ne l'entendent pas de cette oreille. Même isolés dans leurs boutiques, ils ont décidé de s'organiser via les réseaux sociaux, de ne pas renvoyer les stocks et de réclamer des négociations et une expertise. Pour montrer leur colère, ils ont placé des banderoles dénonçant les licenciements dans les devantures de dizaines de magasins. Une manifestation était prévue le 20 janvier devant le siège à Marseille.

Pendant des années, les boutiques ont rapporté aux patrons, notamment à Jean-Daniel Beurnier, dirigeant de 16 sociétés et administrateur de World Trade Center de Marseille. C'est sur cet argent qu'il faut prendre pour les salariés car ce n'est pas à eux de faire les frais des choix stratégiques des patrons.

Correspondant LO

EDF prévoit de supprimer 4 000 postes

Les syndicats ont annoncé qu'EDF prévoyait de supprimer environ 4 000 postes en trois ans. EDF n'a pas fait de commentaires, elle acquiesce donc.

Ces suppressions de postes devraient s'effectuer par le biais de départs en retraite non remplacés ou de départs anticipés, sans licenciements donc... mais

avec un accroissement du chômage tout de même.

Tous les secteurs seront touchés, particulièrement la branche commerce. En attendant que la pose des compteurs Linky entraîne plusieurs milliers de nouvelles suppressions de postes dans les années à venir.

Rappelons qu'EDF, qui

accroît ainsi le chômage, obtient un bénéfice annuel qui tourne autour de 3,5 milliards d'euros depuis plusieurs années...

Les syndicats CGT, FO, et CFE-CGC ont prévu une manifestation de protestation le jour où se réunira le CCE d'EDF, le jeudi 21 janvier.

Correspondant LO

Groupement hospitalier Est – Lyon : les secrétaires médicales se font entendre

À la recherche constante d'économies pour résorber sa dette, la direction générale des Hospices civils de Lyon (HCL) a demandé en septembre 2015 à tous les directeurs d'hôpitaux de revoir le fonctionnement des secrétariats médicaux, ce qui signifie le redéploiement des activités du personnel concerné, l'augmentation de ses tâches et en même temps des suppressions de postes.

N'ayant aucune information, des secrétaires médicales ont décidé d'aller les chercher elles-mêmes. Une première réunion, début décembre, a regroupé 35 d'entre elles, puis 70 le

17 décembre lors d'une assemblée générale au cours de laquelle une heure de grève a été votée pour le 12 janvier. Toutes étaient bien décidées à aller demander des comptes à la

direction sur ce projet mais aussi dénoncer leurs conditions de travail.

Le 12 janvier, 120 secrétaires étaient en grève sur les 221 du Groupement hospitalier Est, du jamais vu ! Les grévistes ont envahi les bureaux de la direction et une délégation de secrétaires a été reçue par le DRH.

Les déléguées ont dénoncé les premières réorganisations de secrétariats dits « pilotes ». En effet, la mise en place de lignes téléphoniques uniques n'a pas amélioré la prise en charge

des patients, les secrétaires ne pouvant pas les orienter tous vers le bon service car elles ne sont pas formées pour toutes les pathologies. Et l'augmentation des plages horaires d'ouverture des secrétariats a significativement plus de travail, mais sans personnel supplémentaire, d'autant que des suppressions de postes ont déjà eu lieu au cours de ces redéploiements. Elles ont tenu également à dénoncer l'aggravation de leurs conditions de travail, avec l'ajout de multiples tâches

à effectuer, parfois avec du matériel obsolète. Sans oublier la situation des faisant-fonction de secrétaires sous-payés et souvent en CDD.

L'objectif est maintenant de prendre contact avec d'autres secrétariats des autres établissements des HCL et une nouvelle assemblée générale était prévue le 19 janvier pour envisager d'élargir le mouvement et se rendre cette fois-ci à la direction générale.

Correspondant LO

Tours : secrétaires en colère

Jeudi 14 janvier, quarante-sept secrétaires des hôpitaux de Tours, soutenus par une intersyndicale CGT, CFDT, SUD et Unsa, ont envahi les locaux de la direction générale et contraint les représentants de la direction à les écouter. Les raisons de la colère ? L'annonce de la suppression de 150 postes de secrétariat sur environ 500, dans les trois ans à venir. Bien entendu, la direction invoque « les restructurations qui s'imposent » et qui iront, naturellement,

« dans le sens d'une vraie amélioration des conditions de travail »...

Des promesses dont ne sont pas dupes les employés concernés : le remplacement de l'accueil humain d'une secrétaire par une machine ou la prise de rendez-vous systématique par Internet n'ont pas démontré leur avantage, ni du point de vue des patients, ni de celui des salariés. Des travailleurs de sociétés procédant à l'installation de ces systèmes ont reconnu que, partout où ils les avaient

installés, les directions sont revenues en arrière !

Une pétition de l'intersyndicale contre ces mesures a déjà recueilli 700 signatures. Les hospitaliers s'indignent aussi des sommes dépensées dans ces installations alors qu'on ne pourvoit même pas au remplacement des postes manquants. Leur colère contre ces nouvelles perspectives de suppressions d'emplois est plus que justifiée.

Correspondant LO

Pitié-Salpêtrière – Paris : restructurations aux dépens du personnel et des patients

À l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, deux grosses restructurations ont eu lieu récemment. La première, en 2013, a consisté dans le regroupement de quatre services, la diabétologie, l'endocrinologie, la nutrition et le centre des lupus, dans un bâtiment tout neuf, construit en partenariat public-privé avec Bouygues.

La deuxième, fin 2015, a regroupé quatre autres

services, 88 lits de médecine interne, la rhumatologie, l'hépatogastro et le centre de la douleur, dans deux bâtiments en vis-à-vis, avec un plateau ambulatoire commun au milieu pour les consultations et l'hôpital de jour.

La direction est très fière de ces restructurations : peintures fraîches, plateau technique et centre de référence de maladies rares sont mis en avant. Mais des

postes sont supprimés. Les secrétaires hospitalières passent de quatre à trois, les infirmières de consultation de sept à quatre et les aides-soignantes de onze à sept. En hospitalisation, les collègues passent de trois à deux. Et les secrétaires médicales doivent se répartir du travail supplémentaire.

Trois médecins sont même arrivés de l'hôpital Saint-Antoine avec toute leur activité, « les mains

dans les poches », sans soignants ni secrétaires ! Au patient d'avoir l'énergie d'expliquer son problème à un soignant qui ne connaît pas sa pathologie car il vient d'une autre spécialité. À lui d'être plus que ténace pour avoir quelqu'un au bout du fil car, de huit numéros possibles, on passe à trois.

Les conséquences sont multiples mais vont toutes dans le sens d'une

dégradation de la qualité de la prise en charge des patients.

Cette restructuration est une aubaine pour la direction, qui en profite pour supprimer des hospitaliers alors que l'activité augmente. Le personnel ne veut pas en rester là. Pour l'instant le mécontentement s'exprime collectivement auprès de l'encadrement du service.

Correspondant LO

Centre hospitalier de Mayotte : des économies criminelles

Depuis plusieurs mois, des incidents mais aussi des drames ont eu lieu au centre hospitalier de Mayotte, le seul que compte l'île. Début janvier, un nourrisson n'ayant a priori pas de problème de santé est mort quelques jours après sa naissance ; plusieurs décès inexplicables étaient survenus également quelque temps auparavant.

Des patients ou leur famille dénoncent l'insalubrité du CHM, qui doit de surcroît faire face à une saturation de l'accueil des patients. De l'aveu même de la cour régionale des comptes, il y aurait au CHM « une altération de la qualité des soins » qui serait due à

un problème de gestion de l'hôpital et à un manque criant de moyens.

Avec moins de deux lits pour 1 000 habitants (contre 3,5 à La Réunion ; 6 en métropole), l'hôpital de Mayotte fait office de parent pauvre. Au service maternité, qui a enregistré

près de 7 500 naissances en 2014, presque le record de France, le personnel travaille à flux tendu toute l'année. La situation est la même dans tous les services de cet hôpital, qui accueille non seulement la population mahoraise mais aussi les nombreux migrants des îles sœurs voisines. La plupart sont en situation irrégulière. Ils fuient la misère et débarquent bien souvent sur l'île française malades ou blessés, parfois grièvement. Le personnel, qui se retrouve à soigner des maladies que l'on ne voit plus

en Europe, tire la sonnette d'alarme.

Mayotte est le département français le plus mal loti en établissements de soins et de santé. Il fait les frais de la politique de restriction budgétaire de l'État qui préfère consacrer des sommes importantes à lutter contre l'immigration clandestine. En ce domaine, les moyens de l'île ont été renforcés ces dernières années. Gendarmerie maritime, police aux frontières et douane ont reçu de nouvelles vedettes. De nombreux radars ont

été installés, qui maintenant couvrent l'ensemble des approches maritimes de Mayotte. Tous ces dispositifs sont régulièrement complétés par des moyens venant de La Réunion (comme des patrouilleurs) ou de métropole (comme des avions de surveillance maritime Falcon 50M).

Entre les dépenses de santé et celles consacrées à la chasse aux migrants le gouvernement a choisi... un choix bien révélateur de toute sa politique.

Émile Grondin

JTEKT – Irigny : la direction recule

L'entreprise JTEKT d'Irigny, située dans le sud de l'agglomération lyonnaise, est un équipementier automobile de près de 900 personnes. Dans cette usine, les conditions de travail sont très difficiles, avec des pressions importantes de l'encadrement. Ces pressions avaient été évoquées lors du suicide d'un électricien au mois d'octobre 2015.

En novembre dernier, la direction a lancé une procédure de licenciement contre le secrétaire du syndicat CGT, en prétextant des absences « injustifiées », en réalité des arrêts maladie. Elle voulait ainsi se

débarrasser d'un militant combatif et décapiter un syndicat qui tient à faire respecter les droits des ouvriers face à un patron de combat.

La direction a tout d'abord trouvé un

allié dans la préfecture du Rhône, qui a interdit le premier rassemblement de soutien au secrétaire CGT prévu le 30 novembre, en prétextant l'état d'urgence. La CGT de JTEKT a ensuite appelé à un débrayage le mardi 1^{er} décembre lors d'un comité d'entreprise extraordinaire devant aborder le licenciement du militant attaqué. Un rassemblement devant l'usine avait lieu en même temps, avec plusieurs dizaines

de militants CGT de la métallurgie et de l'Union départementale du Rhône, ainsi que d'organisations politiques, dont Lutte ouvrière, le PCF et le Front de gauche. Dans l'entreprise, une pétition a été massivement signée pour soutenir le secrétaire du syndicat.

Fin décembre, l'inspection du travail a refusé ce licenciement pour non-respect de procédure de la part de la direction de JTEKT, qui n'a pas observé certains délais.

L'arrogance, la morgue ou peut-être la bêtise des patrons les amènent aussi à de telles erreurs. Mais la décision de l'inspection du travail n'aurait peut-être pas été la même s'il n'y avait pas eu la solidarité ouvrière.

Alors que le Medef et les pouvoirs publics sont à l'attaque, à Goodyear comme dans bien des entreprises, ce recul imposé à un patron est un encouragement à la mobilisation.

Correspondant LO

Marseille : le bâtiment va, les patrons pleurent

Les grands chantiers succèdent aux grands chantiers à Marseille, mais si l'on en croit les patrons du bâtiment, ceux-ci n'y auraient rien gagné, au contraire.

Après celui des hyper-trophiques Terrasses du Port, d'autres grands chantiers sont en cours dont, entre autres, un grand centre commercial avec des immeubles autour du stade Vélodrome, et une nouvelle tour dans le quartier rénové de La Joliette.

À la fin de chaque chantier les responsables déclarent, à qui veut l'entendre, mais surtout à l'adresse des ouvriers, des intérimaires, des sous-traitants, des ouvriers déplacés ou des embauchés : « Dans ce chantier, nous avons perdu beaucoup d'argent. »

Comment des trusts

milliardaires tels Vinci, Bouygues ou Eiffage, qui bénéficient souvent des aides financières de la mairie, de la région ou du département, peuvent-ils s'en tirer si mal « à chaque chantier » ?

La traduction est immédiate pour ceux qui savent décoder le langage patronal : « Au prochain chantier, si vous voulez être embauchés, il va falloir travailler encore plus et plus vite ».

Les ouvriers, eux, savent très bien ce qu'ils ont subi dans ce chantier prétendu pas rentable.

Les horaires changent chaque jour selon les aléas,

avec les chefs qui décident de faire venir les ouvriers plus tôt le matin ou de les faire rester plus tard le soir ou les deux le même jour. Ils peuvent venir dire en fin d'après-midi : « Les gars, il faut finir aujourd'hui », alors que chacun est sur le point de partir pour rentrer chez soi, après une journée harassante.

C'est le chariot Manitou qui n'est pas là et il faut transporter à la main les agglôs, « parce que c'est pressé ».

Les coffreurs ou les maçons se retrouvent souvent à travailler seuls, sans compagnon, au mépris de toutes les règles de sécurité ; sécurité que les patrons, au début de chaque chantier, demandent de respecter, mais sans en donner les moyens.



Chantier d'une deuxième tour à Arenc, près de Marseille.

Sans parler des étages à monter avec un seau de mortier dans chaque main, ou des heures passées au marteau piqueur, bien au-delà de la durée légale de ce travail.

Voilà comment les

ouvriers de ces chantiers ont gagné beaucoup de fatigue et connu des risques pour... remplir les poches de ceux qui prétendent avoir perdu beaucoup d'argent.

Correspondant L.O.

OMS Synergie - Paris Habitat : la lutte continue

Une cinquantaine de salariés de la société OMS Synergie, qui font le ménage dans les immeubles locatifs gérés par le bailleur social Paris Habitat, à Paris 20^e, sont en grève depuis le 21 septembre, contre leur patron qui les paie avec retard et méprise nombre de leurs droits.

Les grévistes et ceux qui les soutiennent ont organisé le 31 décembre un réveillon très festif et réussi devant la mairie du 20^e arrondissement, l'un d'eux déclarant alors : « Contre l'exploitation des patrons on s'est réveillé, ils croient qu'on ne sait rien, c'est une révolution qui finira par les balayer comme le typhon. »

Les interventions des grévistes visent à dénoncer leur patron partout où il a des marchés, afin de l'obliger à négocier. Ils l'ont fait vis-à-vis du groupe hôtelier Accor. Le 13 janvier, venus avec

deux bus, ils ont manifesté à Évry devant Accor Academy qui forme les cadres du groupe. Malgré le froid, les slogans « OMS voyou, Accor complice » et la musique ont chauffé l'ambiance.

Le patron, après quatre mois de grève, a accordé... des machines à laver pour nettoyer les vêtements de travail, et il ne propose qu'une augmentation de 4 centimes de l'heure, soit 6 euros par mois et 732 euros pour compenser quatre mois de grève. Mais OMS voudrait en plus que les salariés retirent leur procédure engagée

devant les Prud'hommes, tout en maintenant de son côté les procédures patronales visant au licenciement des délégués.

Les grévistes continuent leur lutte et dénoncent la complicité du donneur d'ordre Paris Habitat, présidé par Roger Madec, ancien maire PS du 19^e arrondissement. Paris Habitat, établissement public, comme le groupe Accor, recourt à la sous-traitance et aggrave les conditions de travail et de rémunération des salariés travaillant sur leurs sites.

Ne désarmant pas, les grévistes avaient prévu, le 20 janvier, une nouvelle manifestation allant du siège de Paris Habitat à l'hôtel de ville de Paris.

Correspondant LO

PSA Sochaux : le « job dating » de la précarité

La direction de Peugeot Sochaux a organisé mardi 5 janvier un « job dating », le deuxième en deux mois. Il s'agit d'un marché de l'embauche d'intérimaires, avec une présélection de candidats lors d'un mini-entretien d'embauche de 7 à 10 minutes maximum. Les candidats choisis seront ensuite convoqués par une agence d'intérim pour des tests et finalement sélectionnés par Peugeot pour satisfaire ses futurs besoins en main-d'œuvre.

Les travailleurs en recherche d'emploi étaient invités dans un gymnase pour y être sélectionnés. Dès l'ouverture, plus d'une centaine de femmes, d'hommes, jeunes et vieux, diplômés

ou non, faisaient la queue sur 50 mètres avant de passer devant les employés de quatre agences d'intérim qui faisaient le tri. Pas de sièges, pas une boisson, des conditions d'accueil minimales. Beaucoup de postulants sont en fait déjà passés sur les chaînes de montage ou ont écumé toutes les entreprises de la région.

Dans la journée, 700 travailleurs se sont présentés. Ce « job dating » n'est rien d'autre que l'organisation de la précarité par le patron pour avoir toujours à sa disposition des travailleurs pour faire fonctionner les chaînes de production selon ses besoins.

Correspondant LO

Renault : tempête dans un pot catalytique

La voiture polluée. Volkswagen polluée. Renault polluée aussi. Les constructeurs automobiles jouent au chat et à la souris avec les normes européennes en matière d'émissions de gaz polluants, dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO et NO₂). Se vantant de vendre des voitures « propres », ils annoncent des taux de pollution – comme de consommation, d'ailleurs – calculés en laboratoire bien en dessous de la réalité ; et chaque automobiliste peut s'en rendre compte, au moins à la pompe.

Mise en lumière par l'affaire du logiciel truqueur de Volkswagen, cette tricherie a ensuite été dépiquée chez Renault qui a, fin 2015, annoncé investir 50 millions d'euros dans un plan destiné à réduire les émissions polluantes. Début janvier, une enquête a été réalisée par des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans plusieurs établissements Renault. Les résultats étant ce qu'on pouvait attendre, on a vu le 14 janvier Ségolène Royal et Macron se précipiter, tout sourire, pour jurer que l'affaire était maîtrisée. Certes Renault dépassait les normes, mais n'avait pas installé de logiciel truqueur, et n'avait donc pas menti. Rien à voir avec Volkswagen ! Mais ce n'était pas suffisant pour rassurer les « marchés » financiers qui, se détournant

brusquement des actions Renault, en firent chuter le cours en quelques heures de 20 %, ce qui se serait traduit pour l'ensemble des actionnaires par une perte virtuelle de 4 milliards d'euros. Pourtant, comme l'analysait un site boursier, « l'action Renault reflète plus la nervosité des intervenants, que la situation du constructeur automobile français ».

Et, c'est un comble, les commentateurs ont osé accuser les militants de l'UGICT-CGT de l'usine Renault de Lardy, dans l'Essonne, d'être responsables de cette situation. En effet, dans un tract qui, quatre pages durant, stigmatisait la politique de suppressions d'emplois de Renault, l'absence d'embauches, et l'hypocrisie du fameux plan de 50 millions qui, sans emplois supplémentaires, ne pouvait se traduire que par une aggravation des conditions de

travail, un paragraphe signalait aux travailleurs du site le passage des enquêteurs de la DGCCRF.

Jamais la politique de Renault, suppression de 7500 emplois, blocage des salaires, recours inouï aux travailleurs intérimaires, accentuation de l'exploitation des ouvriers, techniciens et même ingénieurs, n'a été commentée avec autant d'insistance par ceux qui recherchent le « spectaculaire ». Qu'une usine comme celle de Flins, où sont produites la Clio IV, la

Zoe électrique et bientôt la Nissan Micra emploie dans ses ateliers de production 1700 ouvriers intérimaires et seulement 1400 ouvriers en CDI Renault, aggravant la précarité pour de sordides raisons de « coût » du travail, comme disent les capitalistes, cela n'est en effet pas spectaculaire. Que Renault, tout en taillant dans les effectifs, empoche en 2015 sans sourciller 220 millions d'euros de crédits d'impôt au titre de l'aide à la compétitivité, cela n'a pas de

quoi étonner les partisans du système capitaliste. Et même, que 4 milliards d'euros puissent se gagner ou s'évaporer en quelques heures au jeu de la Bourse, quand ceux qui travaillent jour et nuit pour fabriquer les voitures sont volontairement tenus dans l'ignorance de ces trafics, tout cela est juste révoltant.

Mais quand la Bourse frémit... haro sur les militants ouvriers qui osent faire allusion aux men songes des patrons!

Viviane Lafont

Ex-Carrier Carrosserie – Alençon : justice de classe

Après des mois de procédure, les salariés de Carrier, licenciés collectivement en janvier 2014 suite à la fermeture de l'usine, ont appris avec stupeur que le tribunal des prud'hommes ne leur donne pas gain de cause et se range ouvertement du côté du patron licencié et magouilleur.

Au nombre de 148, sur les 178 alors à l'effectif, ils avaient décidé de traîner le groupe Fast, société mère de Carrier, devant les tribunaux. Lors de la vente aux enchères du matériel dans les locaux de l'usine, les ouvriers présents avaient pu observer que, parmi les acheteurs, se trouvait un sous-traitant de Fast accompagné

de l'ex-directeur financier de l'entreprise. Depuis, la production a redémarré en Egypte et Fast a pris la précaution d'héberger les brevets de Carrier dans un pays classé paradis fiscal. C'est donc bien une opération de dépeçage de l'usine que les ex-salariés révoltés dénonçaient et voulaient faire condamner. Ils réclamaient 155 000 euros de

dommages et intérêts.

Mais, contre toute évidence, les juges ont conclu qu'il n'y avait aucun lien de « co-emploi » entre Fast et Carrier. Comme si le contrôle financier de l'une par l'autre et l'attitude concertée de leurs dirigeants dans toutes les décisions prises ne suffisaient pas à démontrer ce lien.

Au sortir du tribunal, un ouvrier écœuré a déclaré : « Ce sont les capitalistes qui dirigent. » Il a raison. Lui et ses camarades se battent contre un patron cynique et une décision de justice révoltante.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal janvier 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
www.lutte-ouvriere-audio.org

Goodyear : solidarité avec les travailleurs condamnés

La condamnation de huit licenciés de Goodyear Amiens – poursuivis par le parquet malgré le retrait de la plainte de la direction et des cadres – à deux ans de prison dont neuf mois ferme a indigné bien des travailleurs dans le pays. Voici quelques exemples de ces réactions.

Bassens (Gironde)

Des manifestants se sont rassemblés le 15 janvier à l'appel de la CGT, lors de l'inauguration par Valls de la nouvelle usine Lesieur. Sans surprise, Valls a refusé de recevoir une délégation et les manifestants ont été tenus éloignés par une police nombreuse.

Cela n'a en rien entamé la détermination des délégations d'entreprises

qui s'étaient mobilisées en quelques heures pour dénoncer l'acharnement de ce gouvernement contre les ouvriers qui veulent défendre leur emploi. Pour dire qu'il mettait tous ces dirigeants dans le même sac, un manifestant portait une pancarte «*Marre de ces gouvernements de droite*».

Preuve supplémentaire du cours ouvertement anti-ouvrier de la politique de Hollande et Valls, des

travailleurs de Ford ont annoncé qu'ils étaient convoqués à Paris par la police pour être entendus suite à la réactivation des plaintes qui avaient été déposées contre eux après leurs manifestations aux Salons de l'Automobile 2012 et 2014.

Annecy (Haute-Savoie)

Le 14 janvier au soir, l'UD CGT décidait d'un rassemblement pour le lundi 18 janvier dans l'après-midi au palais de justice, à l'occasion des audiences solennelles de début d'année judiciaire. Traditionnellement, celles-ci rassemblent tous les notables départementaux. Aussi, le 18 janvier, près de 200 militants



Devant le tribunal d'Annecy.

CGT ainsi que SUD s'y sont rassemblés, indignés par cette justice de classe qui condamne aujourd'hui les syndicalistes de Goodyear, comme elle a condamné il y a peu de temps à Annecy une inspectrice du travail et un salarié de Tefal qui n'avaient fait que leur devoir : faire respecter les droits des travailleurs.

Chambéry (Savoie)

Plus de 200 manifestants, principalement de la

CGT et de SUD, ont défilé le 15 novembre au soir dans le centre-ville en direction de la préfecture. La manifestation avait été organisée très rapidement, convoquée par SMS et mails.

Grenoble (Isère)

Les militants de l'UD CGT de l'Isère ont décidé un rassemblement à Grenoble jeudi 21 janvier à 17 h 30 devant la préfecture, place de Verdun.

Une combativité inacceptable pour le patronat

En 1995, une grève très dure avait forcé la direction de l'usine Goodyear d'Amiens à remballer un projet de réorganisation du travail. Il consistait à passer du travail en équipe de trois fois huit heures, avec une équipe supplémentaire le week-end, à un système de quatre équipes où chacun ferait deux jours du matin, deux jours d'après-midi, deux nuits travaillées (six jours de travail d'affilée) et trente-huit week-ends à l'usine dans l'année. L'équipe du week-end devenait superflue et plusieurs centaines de postes pouvaient être supprimés.

En 2007, la direction revenait à la charge. Dès lors

commençait une lutte qui allait durer sept ans. Une succession de grèves ponctuelles mais quasi unanimes a empêché une fermeture du site, déjà programmée par les patrons. Les grévistes de l'usine Continental, des militants d'entreprises locales ont été leurs principaux soutiens. Les secrétaires confédéraux de la CGT Bernard Thibault et Thierry Lepaon ont pour leur part toujours refusé de venir sur place auprès des ouvriers en lutte. La détermination des militants locaux ne cadrait pas avec l'image plus négociatrice que voulait afficher la confédération.

Il y a un an, l'usine fer-

rait des compensations beaucoup plus favorables que les indemnités légales et retirait sa plainte pour séquestration de deux de ses cadres, au grand dam de Charles Taylor, PDG du groupe Titan, sous-traitant de Goodyear. Ce dernier invita le ministre Montebourg à envoyer les militants ouvriers «*à la Légion étrangère en Afrique*», ajoutant qu'«*aux États-Unis, on appellerait ça un kidnapping. Ces gens seraient arrêtés et poursuivis*».

On voit où le gouvernement PS, en condamnant les Goodyear, puise à présent son inspiration.

Correspondant LO



GEMS – Buc : ça ne passe pas non plus

À GEMS (General Electric Medical System), la filiale française de construction de matériel radiologique de GE dans les Yvelines, même si l'entreprise ne fait pas partie de celles qui seront touchées par les suppressions d'emplois, cela a suscité bien des discussions. D'autant que les deux derniers plans de suppressions d'emplois de 2013 et 2014 sont encore présents dans les esprits.

La direction a réuni les cadres dirigeants pour qu'ils refusent de parler aux journalistes.

Pour le reste du personnel, elle fait le mort. Il est vrai qu'elle a du souci à se faire si elle pense trouver une oreille compréhensive, car pour tous il n'est pas acceptable qu'une entreprise riche à milliards puisse licencier ainsi.

Correspondant LO

General Electric – Alstom : licencié pour empocher

Après le rachat d'Alstom Energy par General Electric, les plans de licenciements tombent. Le groupe a prévu de supprimer 10 000 emplois au total dans le monde au sein des activités énergie ex-Alstom, 1 700 en Allemagne, dont plus de 1 000 dans les usines de Mannheim, 1 300 en Suisse, 460 en Espagne, 250 en Italie.

En France, c'est une saignée de 830 postes : 73 à la Défense, 434 à Levallois et 313 à Massy, où deux secteurs des turbines vapeur vont fermer.

Il a été mis en avant que les activités Energie Alstom de Belfort n'étaient pas touchées par ce plan. Pas encore... pensent la plupart des 2 000 salariés dont le travail est étroitement lié aux activités supprimées ou amputées ailleurs.

Le gouvernement s'était vanté de voir dans la fusion une bonne nouvelle pour l'emploi. «*Zéro licenciement*», avait dit Macron, soulignant aussi la promesse de GE de créer

1 000 emplois d'ici à 2018. Et après l'annonce des licenciements ? Pour Le Foll, «*ce qui nous importe, c'est de faire respecter les 1 000 créations de postes qui étaient prévues dans l'accord signé avec le gouvernement français*», alors que ces postes ne visent pas du tout à maintenir les emplois dans les secteurs rachetés par GE. Pire, une partie d'entre eux résulteraient du rapatriement en interne de fabrications sous-traitées. C'est-à-dire que GE va continuer, comme Alstom, à provoquer des licenciements et des fermetures en cascade

dans la sous-traitance.

La fusion a été une excellente affaire pour les actionnaires d'Alstom, dont Bouygues, qui se sont partagé 4 milliards d'euros, et pour ceux de General Electric, qui escomptent tirer 3 milliards de bénéfices de cette restructuration d'ici à 2018.

GE a justifié ces licenciements massifs en Europe en disant que c'était «*une étape nécessaire pour accroître la compétitivité des activités de l'ancien Alstom*», et d'invoquer un secteur «*atone*» en Europe, où les compagnies d'électricité passent moins de commandes, et de même dans le reste du monde. La logique de ces capitalistes de GE et d'Alstom est de chercher à augmenter leurs profits sans développer la production, avec toujours moins de travailleurs, plus mal payés.

Correspondant LO

Meeting de soutien à la CGTG

Jeudi 21 janvier, à la Bourse du travail de Paris, rue du Château-d'Eau, la CGTG, la CGT de la Guadeloupe, et l'organisation Karesol organisent un meeting à 19 heures.

Des militants viennent de Guadeloupe pour dénoncer une justice qui a relayé la plainte d'un Béké, un patron local, contre la CGTG, en la condamnant pour diffamation à 53 000 euros d'amende, une somme jamais atteinte pour un syndicat!

Son crime : avoir rappelé

dans un tract que la fortune de ce Béké remontait à l'esclavage. Ce que tout le monde sait, aux Antilles comme ailleurs. Non content de cela, ce patron attaque maintenant en diffamation le quotidien *L'Humanité* devant le tribunal de grande instance de Paris, vendredi 22 janvier, pour avoir relaté ces faits.

Lutte ouvrière, ainsi que d'autres organisations, soutiennent ce meeting. Nathalie Arthaud y prendra la parole.